

PROGRAMME 214

SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTRE CONCERNÉ : LUC CHATEL, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Présentation stratégique du projet annuel de performances	292
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	295
Présentation du programme et des actions	298
Objectifs et indicateurs de performance	306
Justification au premier euro	314
Opérateurs	341
Analyse des coûts du programme et des actions	355

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Pierre-Yves DUWOYE

Secrétaire général

Responsable du programme n° 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale

Le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » regroupe les moyens concourant de manière transversale à la mise en œuvre des programmes de la mission « Enseignement scolaire » relevant du ministère de l'Éducation nationale (MEN).

L'activité des services reste résolument tournée vers une meilleure efficacité du système éducatif. La démarche de modernisation, dans un ministère largement déconcentré, s'appuie sur de multiples expérimentations avant généralisation des plus concluantes et un ensemble de réformes conduites dans les services centraux et déconcentrés.

Les divers acteurs du programme « soutien de la politique de l'éducation nationale » participent pleinement à la rénovation du système scolaire plus largement orienté vers la réussite de l'ensemble des élèves. L'année 2011 s'inscrit dans une démarche de réformes visant à accroître l'efficacité du système éducatif par un meilleur accompagnement des élèves dans leur parcours.

A titre d'exemple, peut être citée la réforme du lycée qui vise à atteindre le taux de 50% de diplômés dans l'enseignement supérieur. La rénovation de l'enseignement professionnel, qui s'inscrit dans ce cadre, s'articule autour de trois objectifs principaux : réduction des sorties sans qualification du système scolaire, augmentation du nombre de bacheliers professionnels et facilitation de la poursuite d'études supérieures.

Plusieurs projets de développement de nouveaux outils numériques accompagnent la réforme du lycée tels que :

- la plateforme nationale et régionale multimédia « mon orientation en ligne » de l'ONISEP qui offre à tous les élèves un accès gratuit de même niveau de service d'aide à l'orientation personnalisée ;
- « l'académie en ligne » et « Atoucned » du CNED orientés vers la réussite des élèves, essentiellement ceux en difficulté qui peuvent bénéficier d'un soutien scolaire au travers d'Atoucned.

Les trois objectifs du programme sont maintenus :

- réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire, dont celui de la rentrée,
- améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines,
- optimiser les moyens des fonctions support.

La rentrée scolaire reste le rendez-vous de l'année. Les conditions de son déroulement peuvent être analysées à travers les indicateurs portant sur le nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire et la durée moyenne de vacances de postes (indicateur 1.1). Les prévisions et valeurs cibles pour 2011 et 2013 prévoient la couverture de la quasi-totalité des postes vacants d'enseignants du 1^{er} degré (moyenne de 2 vacances par département) et la réduction des délais de pourvoi des emplois d'enseignants du second degré (inférieure à 10 jours).

La gestion des examens et concours continuera de s'appuyer sur la recherche d'une organisation optimale et moins coûteuse des sessions (regroupement des compétences et mutualisation). Ainsi, le coût par candidat présent (indicateur 1.2) de la nouvelle organisation du baccalauréat (dispositif « reconquête du mois de juin ») est moins élevé que prévu lors de sa généralisation en 2009. S'agissant du CAP/BEP, les prévisions de coûts pour 2011 et 2013 tiennent compte de l'effet de la certification intermédiaire dans la réforme de l'enseignement professionnel.

Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, plusieurs réformes d'envergure et dispositifs opérationnels seront mis en œuvre sur la période 2011/2013 :

- la réforme du recrutement et de la formation des enseignants. L'élévation du niveau de formation par recrutement au niveau Master débutera à compter de la rentrée scolaire 2010, le recrutement au niveau bac+5 étant effectif à compter de 2011. Par ailleurs, celui-ci réduira de moitié la durée entre la programmation des recrutements et l'affectation des lauréats de concours enseignants du second degré. Il facilitera la prévision des besoins en enseignants par discipline (indicateur 2.4) ;
- en lien avec cette réforme, une revalorisation salariale en début de carrière pour les professeurs des écoles, pour les professeurs certifiés et pour les professeurs agrégés est prévue ;
- une politique de gestion qualitative des postes et des affectations prévoit un dispositif spécifique visant à mieux stabiliser les personnels enseignants dans les établissements relevant du réseau de l'éducation prioritaire fragilisés par une rotation élevée de leurs équipes pédagogiques. Le barème de mutation continuera de valoriser les enseignants qui se seront investis durablement dans ces établissements. L'effet de cette mesure contribuera à améliorer l'indicateur 2.2 ;
- la poursuite de la démarche de réduction du nombre des corps dans la filière administrative afin de simplifier le paysage statutaire, d'améliorer les déroulements de carrière et de favoriser la diversité des parcours professionnels pour répondre à l'évolution des besoins des établissements et des services.

L'indicateur 2.3 illustre la professionnalisation des gestionnaires qui participent pleinement à l'efficacité de la gestion des ressources humaines.

Par ailleurs, l'élévation du taux d'emploi des personnes handicapées constitue l'un des engagements ministériels. La convention passée entre le MEN, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) le 18 mai 2009 formalise les différents axes d'une politique active en direction des personnels en situation de handicap. Une progression de l'offre de recrutement (+25% par an) a été programmée pour la période 2008-2012 (indicateur 2.1).

S'agissant de l'objectif d'optimisation des moyens des fonctions support, le MEN poursuit ses réformes organisationnelles au travers de la rationalisation de son administration territoriale en recherchant une meilleure articulation des compétences entre échelons départemental et académique.

Le regroupement de structures et la réduction des surfaces engagées devraient à terme (en 2013) induire la baisse des coûts fixes d'exploitation. L'ensemble de ces actions coordonnées se traduira par une plus grande efficacité de la dépense et une meilleure densification des sites (indicateurs 3.1, 3.2 et 3.3). A ce titre, huit projets de regroupement « rectorat / inspection académique chef lieu » sont d'ores et déjà engagés (Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Montpellier, Nice, Poitiers et Toulouse).

Depuis leur généralisation en 2010, trois indicateurs sont déployés sur l'ensemble des ministères : ils portent sur l'efficacité bureautique (indicateur 3.2) ; la gestion immobilière (indicateur 3.3) et la gestion des ressources humaines (indicateur 2.3). Les résultats des modèles d'organisation des services de l'éducation nationale peuvent ainsi être comparés à ceux d'autres départements ministériels :

- Indicateur d'efficacité de la gestion des ressources humaines (indicateur 2.3) : le modèle de gestion intégrée (financière et administrative) déployé dans l'ensemble des services centraux et déconcentrés permet d'aboutir à un ratio de 7 agents gérants pour 1 000 agents gérés, compte non tenu des effectifs dont les carrières sont gérées par le MEN pour le compte d'autres ministères (MESR et Jeunesse et sports). Ce ratio d'efficacité est le meilleur d'entre tous les ministères ;
- Indicateur d'efficacité bureautique (indicateur 3.2) : le coût par poste de travail est l'un des moins élevés grâce à la conduite d'une politique ministérielle de regroupement des achats informatiques ;
- Indicateur d'efficacité de la gestion immobilière (indicateur 3.3) : le ratio d'occupation des surfaces par agent des services centraux et déconcentrés du MEN (16,7 m² par agent en 2009) se situe en dessous de la moyenne interministérielle constatée (17,7 m²). Les projets d'évolution de la cartographie des implantations de l'administration centrale et des services déconcentrés amélioreront le ratio.

En conclusion, les services centraux et déconcentrés sont largement acteurs des changements en profondeur du système éducatif et de son organisation. Le rythme des réformes s'intensifie au cours de la période 2011-2013. Ces réformes s'inscrivent dans la démarche de modernisation engagée ces dernières années et en illustrent la cohérence. La construction des grands systèmes d'information (SIRHEN pour la gestion des ressources humaines, CHOREGIE pour la gestion financière, OCEAN pour la gestion des examens et des concours,...) et leur interopérabilité permettront de renforcer le pilotage du système éducatif et d'enrichir la documentation de la dépense.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire
INDICATEUR 1.1	Nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire et durée moyenne de vacances de postes (enseignement public)
INDICATEUR 1.2	Coût des examens des élèves et des concours de personnels par candidat présent
OBJECTIF 2	Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 2.1	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des personnes handicapées prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987
INDICATEUR 2.2	Taux de stabilité des enseignants en établissement du réseau de l'éducation prioritaire
INDICATEUR 2.3	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 2.4	Part des surnombres disciplinaires
INDICATEUR 2.5	Mobilisation des surnombres disciplinaires
OBJECTIF 3	Optimiser les moyens des fonctions support
INDICATEUR 3.1	Dépense de fonctionnement par agent
INDICATEUR 3.2	Ratio d'efficacité bureautique
INDICATEUR 3.3	Efficacité de la gestion immobilière
INDICATEUR 3.4	Respect des coûts et délais des grands projets

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2011 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2011 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
01	Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	358 939 002	220 000		1 900 000	361 059 002	
02	Évaluation et contrôle	67 450 097	5 138 000			72 588 097	
03	Communication	8 279 764	6 453 015			14 732 779	
04	Expertise juridique	9 453 697	4 617 000			14 070 697	
05	Action internationale	5 160 526	8 786 393		2 741 600	16 688 519	
06	Politique des ressources humaines	502 828 758	104 182 746		25 375 000	632 386 504	8 600 000
07	Établissements d'appui de la politique éducative		221 708 506			221 708 506	
08	Logistique, système d'information, immobilier	241 901 087	311 637 723	31 966 959	7 249 506	592 755 275	200 000
09	Certification	154 773 754	33 935 629			188 709 383	
10	Transports scolaires				7 600 000	7 600 000	
Total		1 348 786 685	696 679 012	31 966 959	44 866 106	2 122 298 762	8 800 000

2011 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
01	Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	358 939 002	220 000		1 900 000	361 059 002	
02	Évaluation et contrôle	67 450 097	5 138 000			72 588 097	
03	Communication	8 279 764	6 453 015			14 732 779	
04	Expertise juridique	9 453 697	4 617 000			14 070 697	
05	Action internationale	5 160 526	8 786 393		2 741 600	16 688 519	
06	Politique des ressources humaines	502 828 758	104 182 746		25 375 000	632 386 504	8 600 000
07	Établissements d'appui de la politique éducative		221 708 506			221 708 506	
08	Logistique, système d'information, immobilier	241 901 087	255 380 816	47 006 959	8 160 000	552 448 862	200 000
09	Certification	154 773 754	33 935 629			188 709 383	
10	Transports scolaires				7 600 000	7 600 000	
Total		1 348 786 685	640 422 105	47 006 959	45 776 600	2 081 992 349	8 800 000

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)**2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
01	Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	354 491 843	626 628		59 067 100	414 185 571	
02	Évaluation et contrôle	66 613 150	5 288 000			71 901 150	
03	Communication	8 177 502	7 470 000			15 647 502	
04	Expertise juridique	9 336 518	4 860 000		9 000	14 205 518	
05	Action internationale	5 096 640	8 908 902		2 980 000	16 985 542	
06	Politique des ressources humaines	498 501 279	102 460 600	2 000 000	30 000 000	632 961 879	9 500 000
07	Établissements d'appui de la politique éducative		217 708 438			217 708 438	
08	Logistique, système d'information, immobilier	238 977 483	256 426 473	69 368 188	6 950 000	571 722 144	300 000
09	Certification	146 020 399	34 430 000			180 450 399	
10	Transports scolaires	0			8 000 000	8 000 000	
Total		1 327 214 814	638 179 041	71 368 188	107 006 100	2 143 768 143	9 800 000

2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
01	Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	354 491 843	626 628		59 067 100	414 185 571	
02	Évaluation et contrôle	66 613 150	5 288 000			71 901 150	
03	Communication	8 177 502	7 470 000			15 647 502	
04	Expertise juridique	9 336 518	4 860 000		9 000	14 205 518	
05	Action internationale	5 096 640	8 908 902		2 980 000	16 985 542	
06	Politique des ressources humaines	498 501 279	102 640 600	2 000 000	30 000 000	633 141 879	9 500 000
07	Établissements d'appui de la politique éducative		217 708 438			217 708 438	
08	Logistique, système d'information, immobilier	238 977 483	250 440 787	33 689 639	10 822 390	533 930 299	300 000
09	Certification	146 020 399	34 430 000			180 450 399	
10	Transports scolaires	0			8 000 000	8 000 000	
Total		1 327 214 814	632 373 355	35 689 639	110 878 490	2 106 156 298	9 800 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

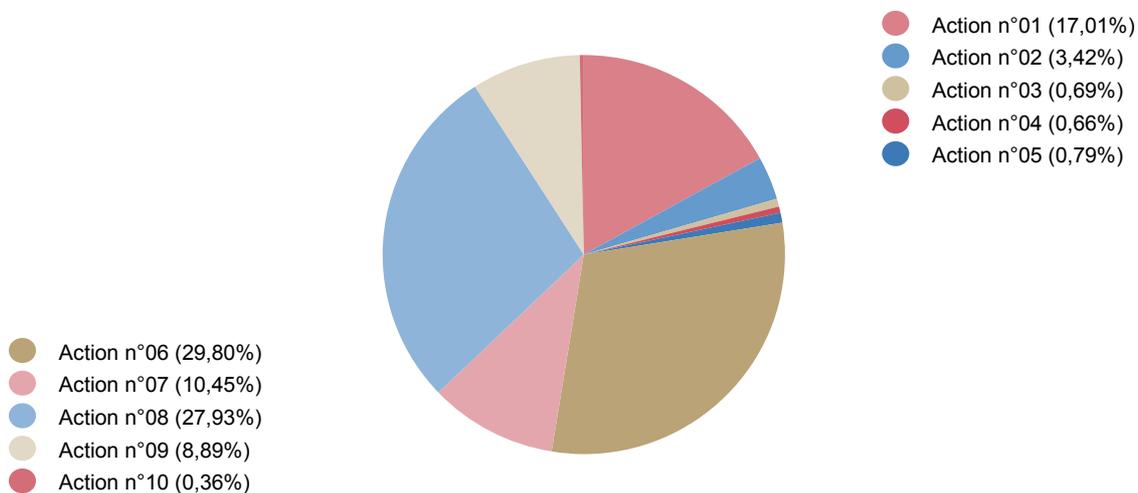
Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011
Titre 2. Dépenses de personnel	1 327 214 814	1 348 786 685	1 327 214 814	1 348 786 685
Rémunérations d'activité	825 265 254	838 677 457	825 265 254	838 677 457
Cotisations et contributions sociales	467 959 097	475 799 228	467 959 097	475 799 228
Prestations sociales et allocations diverses	33 990 463	34 310 000	33 990 463	34 310 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	638 179 041	696 679 012	632 373 355	640 422 105
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	411 886 701	466 493 432	406 081 015	410 236 525
Subventions pour charges de service public	226 292 340	230 185 580	226 292 340	230 185 580
Titre 5. Dépenses d'investissement	71 368 188	31 966 959	35 689 639	47 006 959
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	71 368 188	31 966 959	35 689 639	47 006 959
Titre 6. Dépenses d'intervention	107 006 100	44 866 106	110 878 490	45 776 600
Transferts aux ménages	38 000 000	32 975 000	38 000 000	32 975 000
Transferts aux collectivités territoriales	6 500 000	7 249 506	10 372 390	8 160 000
Transferts aux autres collectivités	62 506 100	4 641 600	62 506 100	4 641 600
Total hors FDC et ADP prévus	2 143 768 143	2 122 298 762	2 106 156 298	2 081 992 349
FDC et ADP prévus au titre 2	800 000	400 000	800 000	400 000
FDC et ADP prévus hors titre 2	9 000 000	8 400 000	9 000 000	8 400 000
Total y.c. FDC et ADP prévus	2 153 568 143	2 131 098 762	2 115 956 298	2 090 792 349

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	361 059 002	361 059 002
02	Évaluation et contrôle	72 588 097	72 588 097
03	Communication	14 732 779	14 732 779
04	Expertise juridique	14 070 697	14 070 697
05	Action internationale	16 688 519	16 688 519
06	Politique des ressources humaines	632 386 504	632 386 504
07	Établissements d'appui de la politique éducative	221 708 506	221 708 506
08	Logistique, système d'information, immobilier	592 755 275	552 448 862
09	Certification	188 709 383	188 709 383
10	Transports scolaires	7 600 000	7 600 000
Total		2 122 298 762	2 081 992 349

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2011



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » regroupe les moyens concourant de manière transversale à la mise en œuvre des programmes de la mission « Enseignement scolaire » relevant du ministère de l'Éducation nationale.

Sont regroupés les crédits relatifs :

- à la conduite des politiques et à leur évaluation (orientation, animation, interventions, certification, pilotage des moyens) ;
- aux expertises (juridique, action internationale, communication, prospective, modernisation, systèmes d'information, immobilier et patrimoine) ;
- à la gestion des ressources humaines (recrutement, formation, action sociale) ;
- au fonctionnement des services exerçant des fonctions d'état-major (administration centrale et services déconcentrés).

Les crédits de ce programme comportent des crédits de rémunération, de fonctionnement courant, de formation, d'action sociale, d'investissement, de communication, de maintenance, de conception et de développement des systèmes d'information.

Ces moyens peuvent être regroupés au sein de quatre pôles : un pôle pilotage (actions 1, 3, 4, 5, 7, 9) ; un pôle gestion des ressources humaines (action 6) ; un pôle logistique (action 8) et un pôle contrôle et évaluation (action 2).

Acteurs et pilotage du programme

Le programme est placé sous la responsabilité du secrétaire général du ministère. Les acteurs concernés par la mise en œuvre du programme sont les services du secrétariat général (SAAM : service de l'action administrative et de la modernisation ; STSI : service des technologies et des systèmes d'information), la direction générale des ressources humaines (DGRH), à laquelle est rattachée la direction de l'encadrement (DE), pour la gestion des personnels, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), pour les évaluations et les études statistiques, la direction des affaires financières (DAF), la direction des affaires juridiques (DAJ), la direction des relations européennes et internationales et de la coopération (DREIC), la délégation à la communication (DELCOM), la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), ainsi que les services académiques.

Les autres acteurs du programme sont les inspections générales (l'inspection générale de l'éducation nationale - IGEN, l'inspection générale de l'administration, de l'éducation nationale et de la recherche - IGAENR) et le Médiateur de l'éducation nationale pour l'évaluation, le conseil et le contrôle, les établissements publics nationaux (Service culture, éditions, ressources pour l'éducation nationale - SCEREN, Centre national d'enseignement à distance - CNED, Office national d'information sur les enseignements et les professions - ONISEP, Centre d'études et de recherches sur les qualifications - CEREQ, Centre international d'études pédagogiques - CIEP, Institut national de la recherche pédagogique - INRP) pour l'appui à la politique éducative et le haut conseil de l'éducation (HCE) chargé de l'expertise en matière d'évaluation du système éducatif.

Modalités de gestion du programme

La mise en œuvre du programme est réalisée au moyen de budgets opérationnels de programme (BOP) : 5 BOP centraux (fonctionnement de l'administration centrale, contentieux, haut conseil de l'éducation, dotation des collectivités d'outre-mer, dotation des établissements publics nationaux) et 30 BOP académiques auxquels s'ajoutent 2 BOP correspondant à des services particuliers : le service interacadémique des examens et concours (SIEC) et l'école supérieure de l'éducation nationale (ESEN).

Opérateurs

Six opérateurs sont rattachés au programme :

- le centre international d'études pédagogiques (CIEP) : articles R. 314-51 et suivants du code de l'éducation ;
- le centre national d'enseignement à distance (CNED) : décret n° 2002-602 du 25 avril 2002 ;
- le centre national de documentation pédagogique (CNDP) et les centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP) qui forment le service culture édition ressources pour l'éducation nationale (SCEREN) : articles R. 314-70 et suivants du code de l'éducation ;

- l'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) : articles D. 313-14 et suivants du code de l'éducation ;
- le centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ) : articles R. 313-37 et suivants du code de l'éducation ;
- l'institut national de recherche pédagogique (INRP) : articles D. 314-24 et suivants du code de l'éducation.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives
- ACTION n° 02 : Évaluation et contrôle
- ACTION n° 03 : Communication
- ACTION n° 04 : Expertise juridique
- ACTION n° 05 : Action internationale
- ACTION n° 06 : Politique des ressources humaines
- ACTION n° 07 : Établissements d'appui de la politique éducative
- ACTION n° 08 : Logistique, système d'information, immobilier
- ACTION n° 09 : Certification
- ACTION n° 10 : Transports scolaires

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01 Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives

17 %



L'action « pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives » concerne :

- la conception des politiques éducatives et des contenus pédagogiques de l'enseignement ;
- la mise en œuvre des politiques éducatives et l'organisation de la scolarité des élèves ;
- le pilotage budgétaire et financier et celui de l'ensemble des procédures de gestion administrative du ministère.

Les acteurs

Participent à cette action la direction générale de l'enseignement scolaire, les directions et services rattachés au Secrétariat général ainsi que le bureau du cabinet.

Les moyens

Cette action rassemble les moyens d'état-major tant en administration centrale qu'en services déconcentrés (rectorats et inspections académiques) nécessaires à la conception et à la mise en œuvre des politiques éducatives et des contenus pédagogiques de l'enseignement scolaire.

Elle regroupe donc principalement les crédits de rémunération des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés concourant à cette action ainsi que des crédits de fonctionnement des différents services.

ACTION n° 02 Évaluation et contrôle

3,4 %



L'action « évaluation et contrôle » concerne :

- la définition et la mise en œuvre des actions d'évaluation et de prospective du système éducatif et des politiques conduites par le ministère ;
- le contrôle et l'évaluation du fonctionnement du système éducatif par les inspections ;
- l'expertise par le Haut conseil de l'éducation (HCE), de l'état des acteurs et de l'évaluation du système éducatif (évaluation des acquis des élèves, des performances des établissements et des pratiques éducatives).

Les acteurs

Les aspects pédagogiques et l'évaluation individuelle des enseignants relèvent de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et des inspecteurs pédagogiques régionaux. La mission de contrôle, d'évaluation et de conseil de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) porte sur les aspects administratifs, financiers, comptables de l'organisation de toutes les structures, de statut public ou privé, recevant des fonds publics. Le HCE a pour mission de rendre l'information sur l'école la plus indépendante et transparente possible et de favoriser ainsi la qualité du débat public sur l'éducation. La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) définit et met en œuvre le dispositif d'évaluation du système éducatif et contribue à l'évaluation des politiques conduites par le ministère, y compris la performance.

Les moyens

Cette action rassemble les crédits de rémunération des inspections générales (IGEN, IGAENR) et les crédits de rémunération et de fonctionnement de la DEPP, des services statistiques académiques, ainsi que du HCE.

ACTION n° 03 0,7 %
 
Communication

Cette action concerne le pilotage et la mise en œuvre des politiques d'information et de communication écrite, télématique, et audiovisuelle du ministère tant en administration centrale que dans les services déconcentrés. Elle vise à permettre le développement des relations avec l'ensemble des partenaires du système éducatif, notamment les médias, en assurant la coordination des réseaux des chargés de communication des académies, des directions et des documentalistes.

Les acteurs

L'activité de communication est pilotée, au sein de l'administration centrale, par la délégation à la communication qui coordonne les réseaux des chargés de communication.

Les moyens

Il s'agit des crédits de rémunération des personnels tant en administration centrale que dans les services déconcentrés en charge de cette activité ainsi que les crédits de fonctionnement de la délégation à la communication.

ACTION n° 04 0,7 %
 
Expertise juridique

Cette action recouvre :

- la mise à disposition de tous les services et personnels de l'éducation nationale d'outils et d'informations juridiques permettant de sécuriser juridiquement leur action (notamment en les assistant lors de la production de normes juridiques) ;
- la veille législative, réglementaire et jurisprudentielle ;
- la constitution de documentation (centre de documentation chargé de diffuser l'information juridique à tous les services du ministère ; création d'une base de données jurisprudentielles de l'éducation nationale) ;
- les publications juridiques (Code de l'éducation ; Lettre d'information juridique ; Guide juridique du chef d'établissement) ;
- le conseil et l'assistance en cas de contentieux.

Les acteurs

Cette action, pilotée au sein de l'administration centrale par la direction des affaires juridiques, est assurée en académie par les divisions en charge de ce domaine d'activité. Le réseau du médiateur de l'éducation nationale reçoit les réclamations individuelles concernant le fonctionnement du service public de l'éducation nationale dans ses relations avec les usagers et ses agents.

Les moyens

Ils regroupent les crédits de rémunération des personnels en charge de cette activité, tant en administration centrale qu'en services déconcentrés, les crédits de fonctionnement du Médiateur de l'éducation nationale et de la direction des affaires juridiques ainsi que les crédits relatifs aux frais de justice et aux réparations civiles.

ACTION n° 05 0,8 %
 
Action internationale

Les finalités de cette action sont :

- la définition et la conduite d'une politique de coopération européenne et internationale dans les domaines éducatifs (en liaison avec le ministère des affaires étrangères) ;
- le développement des échanges et de la coopération avec les systèmes scolaires, universitaires et de recherche étrangers ;

- le développement d'une politique d'ouverture internationale des établissements scolaires et universitaires consistant à promouvoir la mobilité et l'enseignement international.

Les acteurs

La direction des relations européennes et internationales et de la coopération (DREIC) coordonne le développement des échanges et de la coopération avec les systèmes scolaires, universitaires et de recherche étrangers.

Le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) est rattaché à cette action. Le CIEP contribue à la mise en œuvre des programmes de coopération en éducation, assure la formation et le perfectionnement des spécialistes de l'enseignement du français langue étrangère (FLE) et favorise le développement des échanges pédagogiques internationaux.

Les moyens

Cette action regroupe les crédits de rémunération des personnels en charge de cette activité tant en administration centrale que dans les services déconcentrés ainsi que des crédits de formation professionnelle et d'actions de promotion au titre, d'une part, des échanges d'élèves dans le cadre de conventions internationales et, d'autre part, des affaires européennes, internationales et de coopération (francophonie...). Figurent également les crédits de fonctionnement de la DREIC, les subventions aux associations et institutions internationales.

Les dépenses d'investissement et la subvention pour charges de service public versée au CIEP sont également imputées sur cette action.

ACTION n° 06
Politique des ressources humaines

29,8 %



Cette action regroupe les opérations de mise en œuvre de la politique des ressources humaines du MEN et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Elle porte sur :

- la définition et la mise en œuvre de la politique de recrutement, de formation et de gestion des personnels enseignants (à l'exception de leur formation initiale et continue), des personnels d'encadrement supérieur et d'inspection, des personnels non enseignants des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du MEN et du MESR;
- le pilotage de la politique statutaire et indemnitaire ainsi que de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs, des carrières et des compétences des personnels ;
- la gestion de l'ensemble des personnels (gestion du mouvement des personnels enseignants, mobilité des personnels...);
- la définition de la politique d'action sanitaire et sociale pour l'ensemble des personnels.

Les acteurs

La direction générale des ressources humaines (DGRH), la direction de l'encadrement (DE), les services du secrétariat général et la direction des affaires financières (service des pensions) participent au pilotage de cette action. L'école supérieure de l'éducation nationale (ESEN) est chargée du pilotage et de la mise en œuvre de la formation des personnels d'encadrement des services centraux et déconcentrés ainsi que des établissements publics. Ces acteurs assurent la mise en œuvre de la politique RH des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les moyens

Cette action regroupe, d'une part, les crédits de rémunération des personnels de l'administration centrale et des services académiques chargés de la gestion des ressources humaines relevant du MEN et, d'autre part, les crédits de formation des personnels non enseignants, les frais de changement de résidence, les congés bonifiés, les crédits liés à l'organisation des concours de recrutement de l'ensemble des personnels du MEN et du MESR. Les crédits d'action sociale et les crédits relatifs aux subventions d'équipement à caractère éducatif et social en faveur des personnels de ces deux ministères sont également imputés sur cette action.

ACTION n° 07

Établissements d'appui de la politique éducative

10,4 %



Cette action regroupe les établissements publics nationaux administratifs : le centre national de documentation pédagogique (CNDP), le centre national d'enseignement à distance (CNED), l'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), le centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), l'institut national de recherche pédagogique (INRP) participant à la mise en œuvre de la politique éducative, à l'exception du centre international d'études pédagogiques (CIEP) rattaché à l'action internationale.

Les finalités de cette action sont de deux ordres :

- une part, veiller à ce que les établissements remplissent leurs différentes missions en respectant les objectifs que fixe l'État (sur la base notamment des contrats d'objectifs État / établissement) ;
- d'autre part, offrir aux établissements les conditions leur permettant d'exercer leurs missions.

Dès lors, les missions statutairement assignées aux établissements deviennent les finalités de l'action.

Les acteurs : les établissements publics nationaux.

Les missions de ces établissements sont les suivantes :

- le CNDP et les centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP) forment un réseau nommé Service culture édition ressources pour l'éducation nationale (SCEREN). Ce réseau exerce auprès des établissements d'enseignement et des communautés universitaires et éducatives une mission d'édition, de production et de développement des ressources éducatives dans tous les domaines de l'éducation ;
- le CNED dispense et promeut un enseignement à distance à tous les niveaux de formation, notamment en faisant appel aux techniques modernes de communication ;
- l'ONISEP élabore et met à la disposition des utilisateurs (élèves, étudiants, adultes en formation continue) la documentation nécessaire à l'information et à l'orientation. Il a pour mission d'améliorer la connaissance des activités professionnelles et de définir les orientations générales de la politique de formation du personnel chargé de l'information sur les enseignements et les professions ;
- le CEREQ collecte et diffuse les informations utiles à la compréhension de la relation entre formation et emploi, auprès d'un public de responsables administratifs, syndicaux et d'entreprises au plan national et régional ;
- l'INRP développe et favorise la recherche en éducation à tous les niveaux des enseignements scolaire et supérieur en formation initiale et continue.

Les moyens

Ils comprennent l'ensemble des subventions pour charges de service public versées à ces établissements, ainsi que les crédits relatifs à la construction et à l'entretien de biens immobiliers appartenant à l'État, mais affectés à ces établissements..

ACTION n° 08

Logistique, système d'information, immobilier

27,9 %



L'action 8 a pour finalités la définition, la mise en œuvre et le pilotage des politiques transversales relatives aux systèmes d'information, aux équipements informatiques et à l'immobilier des programmes de la mission « enseignement scolaire » relevant du MEN et des programmes de la mission « recherche et enseignement supérieur » relevant du MESR.

Les acteurs

Le pilotage de cette action est assuré par le service de l'action administrative et de la modernisation (SAAM) pour la part consacrée au fonctionnement général et à l'immobilier et par le service des technologies et des systèmes d'information (STSI) pour la part consacrée aux systèmes informatiques.

Les moyens

Cette action regroupe les moyens suivants consacrés à la mission « enseignement scolaire » :

- les crédits de fonctionnement courant des services centraux et des services déconcentrés concourant à cette action ;
- les crédits représentatifs des frais de déplacement des services centraux et des services déconcentrés ;
- les crédits relatifs à l'informatique des services centraux et des services déconcentrés ;
- les crédits destinés à la construction, l'équipement et l'entretien des bâtiments occupés par les lycées et collèges restés à la charge de l'État (notamment les établissements des collectivités d'outre-mer) ;
- les crédits destinés à la construction et l'entretien des bâtiments occupés par les services administratifs de l'État ;
- les crédits consacrés à la rémunération des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés chargés de ces missions et les crédits de fonctionnement des directions d'administration centrale qui ne figurent pas dans les autres actions.

Cette action comprend également les moyens transversaux du MEN et du MESR relatifs aux systèmes d'information.

ACTION n° 09 8,9 %
Certification



Cette action a pour finalité de définir et mettre en œuvre les politiques de certification, c'est-à-dire d'organiser les examens des élèves, notamment le déroulement des épreuves et les travaux des jurys.

Les acteurs

Les principaux acteurs sont la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), l'inspection générale de l'éducation nationale, le service de l'action administrative et de la modernisation (SAAM), et les autorités déconcentrées chargées d'organiser les examens et concours, notamment le service interacadémique des examens et concours en charge des examens et concours des trois académies d'Île de France (Paris, Versailles et Créteil).

Les moyens

Cette action regroupe les crédits d'organisation des examens de l'enseignement général et technologique (Brevet, Bac général et technologique, BTS...), des examens de l'enseignement professionnel (CAP, BEP, Bac pro...) ainsi que les indemnités de jury liées au déroulement de ces épreuves.

ACTION n° 10 0,4 %
Transports scolaires



Cette action concerne la participation de l'État au financement des transports scolaires en Nouvelle-Calédonie, à Wallis et Futuna, en Polynésie française et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les acteurs

La participation de l'État au financement de dépenses de transports scolaires est complétée par les collectivités et, le cas échéant, par les familles.

Les moyens

Cette action intègre les crédits destinés au financement des dépenses de transport terrestre, aérien ou maritime.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire

L'activité du ministère de l'éducation nationale (MEN) est ponctuée par plusieurs grands rendez-vous durant l'année scolaire, dont la réussite s'impose à l'ensemble des services du ministère comme une obligation de résultat compte tenu de leur importance. Il s'agit notamment de l'organisation de la rentrée scolaire et des épreuves d'examens ou de concours.

Dans la mesure où le programme soutien de la politique de l'éducation nationale regroupe les fonctions « d'état major » tant au plan national qu'au plan local, il concourt directement à la réussite de ces grands rendez-vous.

Le premier objectif est d'éviter des classes sans enseignant à la rentrée scolaire. Il induit donc un suivi renforcé du nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire, ainsi que de la durée moyenne des vacances de postes.

Par ailleurs, dans un souci de plus grande efficacité, un objectif de maîtrise du coût de la certification est également poursuivi.

INDICATEUR 1.1 : Nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire et durée moyenne de vacances de postes (enseignement public)

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Postes enseignants du premier degré	nombre	95	66	< 80	< 70	< 65	< 55
Postes enseignants du second degré	nombre	2 061	2 007	< 1 800	< 1 800	< 1 800	< 1 800
Durée moyenne de vacance de poste second degré	jour	15,9	16,4	< 10	< 12	< 10	< 10

Précisions méthodologiques

Source : SG-DGRH

Champ : France métropolitaine + DOM (enseignement public)

Pour le premier degré : Enquête auprès des inspections académiques, chiffres consolidés à l'échelon académique début septembre.

Pour le second degré : Le nombre de postes non pourvus est fourni début septembre, par exploitation nationale de la base de gestion académique EPP. La durée moyenne de vacance de poste, exprimée en jour, est le temps moyen nécessaire pour affecter un enseignant sur un poste non pourvu à la rentrée.

Pour les postes d'enseignants du 2nd degré, la combinaison de dispositifs spécifiques d'affectation au niveau académique (Affectation Prioritaire à Valorisée, mouvements spécifiques académiques,...) et la réduction du délai entre le calibrage des concours et l'affectation des enseignants nouvellement nommés résultant de la réforme du recrutement (« masterisation ») devraient offrir une meilleure couverture des postes vacants.

La cible reste ambitieuse : elle vise un volume inférieur à 1 800 emplois d'enseignants, soit en moyenne moins d'une vacance d'emploi le jour de la rentrée pour cinq établissements publics locaux d'éducation (EPL).

Cet objectif de 1 800 postes proposé correspond à un niveau de vacances « frictionnel ». En effet, dans certaines disciplines, les contraintes de gestion liées à l'évolution de la carte des formations, la multiplicité des spécialités enseignées (357 dans 8 000 établissements), le manque d'attractivité ou le niveau inadéquat des candidats entraînent un besoin d'ajustement à la rentrée scolaire afin de pourvoir les derniers emplois vacants par des non titulaires.

INDICATEUR 1.2 : Coût des examens des élèves et des concours de personnels par candidat présent

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Brevet							
Coût moyen minimum	euro	1,7	1,7	-			-
Coût moyen	euro	3,4	3,1	2,5	2,9	2,7	< 2,5
Coût moyen maximum	euro	6,6	4,5	-			-

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
CAP/BEP							
Coût moyen minimum	euro	17,3	19,4	-			-
Coût moyen	euro	26,3	27,6	25	27	26,5	< 26,5
Coût moyen maximum	euro	38,1	40,5	-			-
BAC							
Coût moyen minimum	euro	49,4	45,5	-			-
Coût moyen	euro	59,6	57,8	85	81	81,5	< 82
Coût moyen maximum	euro	74,5	84,1	-			-
BTS							
Coût moyen minimum	euro	105,4	110,7	-			-
Coût moyen	euro	131,5	136,2	127	135	134	< 134
Coût moyen maximum	euro	176,3	172	-			-
Concours des professeurs des écoles							
Coût moyen	euro	171,5	156,9	160	160	160	< 160
Concours des personnels du second degré							
Coût moyen	euro	217,9	237,8	209	238	238	< 238

Précisions méthodologiques

Sources : DGESCO / SG-DGRH / SG-SAAM / SG-DEPP

Champ : France métropolitaine.

Les données relatives aux examens de l'année N concernent la session N-1.

Les dépenses constitutives du coût des examens et des concours comprennent l'indemnisation des frais de déplacement, la rémunération des membres de jury et les frais d'organisation. Données de l'enquête SICEC (système d'information relatif aux coûts des examens et concours) pour les examens des élèves et d'enquêtes auprès des académies et de l'administration centrale pour les concours des personnels enseignants.

Pour chaque examen et concours, le coût moyen est déterminé en rapportant les coûts de la session aux effectifs de candidats présents à cette session. Pour les concours des personnels du second degré, l'indicateur mesure le coût, rapporté au nombre de candidats présents des concours des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, public et privé.

Pour les examens, le coût moyen minimum est calculé à partir des coûts des cinq académies présentant les coûts moyens les moins élevés et le coût moyen maximum est obtenu de la même façon pour les cinq académies ayant les coûts moyens les plus élevés.

Pour les concours enseignants, seul un coût moyen est calculé. En effet, l'administration centrale en pilote l'organisation et partage les compétences avec quelques académies. Ces entités supportent donc les dépenses relatives aux concours pour le compte de l'ensemble des académies.

Les projections de coûts des examens et des concours 2011-2013 sont estimées en retenant les hypothèses suivantes :

DNB : les prévisions tiennent compte des derniers mouvements de mutualisation et de la centralisation de la gestion du DNB dans les services académiques (centralisation de la gestion au rectorat ou mutualisation dans une inspection académique (IA) pour le compte de l'ensemble des IA de l'académie). Le ratio du coût par candidat présent devrait être inférieur à 2,5 € en 2013.

CAP/BEP : les prévisions 2010 et 2011 sont légèrement revues à la hausse en raison de la consolidation des données définitives postérieures à l'élaboration du PAP 2010. En 2013, le ratio devrait toutefois être inférieur à 26,5 € par candidat présent en dépit de l'effet de la certification intermédiaire prévue dans le cadre de la réforme de l'enseignement professionnel.

Baccalauréat : les prévisions ont été calculées en tenant compte de la généralisation du dispositif dit de « reconquête du mois de juin ». Celui-ci vise à poursuivre les cours et activités pédagogiques le plus tard possible dans de bonnes conditions matérielles grâce à un aménagement de l'emploi du temps des classes qui tienne compte de la disponibilité effective des enseignants. Les calendriers des procédures d'orientation et d'affectation des élèves (conseils de classes) sont retardés et mieux coordonnés avec les calendriers des examens nationaux. Ce dispositif s'est accompagné de la revalorisation du coût de correction d'une copie (5 € contre en moyenne 1,32 € pour les épreuves écrites principales et 1,06 € pour les autres épreuves) pour tenir compte du fait que les enseignants concernés doivent désormais assurer la correction des copies en même temps que la poursuite de leurs activités d'enseignement. Le coût par candidat présent devrait se situer en dessous de 82 € en 2013. La réforme du lycée entre en application à compter de la rentrée 2010 en classe de seconde générale et technologique, à compter de la rentrée 2011 en classes de première et à compter de la rentrée 2012 en classes terminales. Le baccalauréat 2013 verra la première génération d'élèves ayant bénéficié de la réforme du lycée. La réflexion sur l'adaptation de l'examen au contenu de la réforme des enseignements de la voie générale et de la voie technologique n'est pas encore ouverte.

BTS : les cibles 2010 et 2011 sont inférieures au coût constaté en 2009. La prévision prend en compte une augmentation du nombre de candidats (+1,5% en 2010) : elle devrait réduire le poids des charges fixes sur le coût individuel.

Concours enseignants du premier et du second degrés : les dépenses ont atteint un niveau de dépenses incompressibles, l'essentiel des efforts de rationalisation des coûts des concours (en matière de formatage des sujets, de composition des commissions d'interrogation à l'oral par exemple) ayant été réalisé. La session 2011 sera marquée par deux innovations majeures :

- la mise en œuvre de la réforme des recrutements des personnels enseignants, en liaison avec la condition d'obtention du Master pour se présenter à ces concours ;
- une nouvelle réglementation financière en application des dispositions du décret n°2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement.

Dans ce contexte, les prévisions sont complexes à appréhender : une nouvelle actualisation est à prévoir dans quelques mois, une fois l'impact financier connu de la maîtrise sur le vivier des candidats et des nouvelles règles de rémunérations des jurys.

OBJECTIF n° 2 : Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines

Le MEN est le premier employeur public avec plus d'un million d'agents pour la mission enseignement scolaire. La gestion des ressources humaines constitue donc un enjeu majeur. Compte tenu de l'importance, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, de la gestion des ressources humaines au MEN, quatre grands axes d'actions ont été retenus pour cet objectif. Ils portent sur le recrutement, la formation, la stabilité au sein des établissements relevant de l'éducation prioritaire et l'efficacité de la gestion des ressources humaines :

- Le recrutement : l'objectif est de garantir un bon niveau de recrutement des personnels. Par ailleurs, le MEN a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Dans le cadre du plan pluriannuel d'insertion professionnelle élaboré en 2008 et de la convention approuvée par le comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) le 5 février 2009, le MEN prévoit de mieux identifier les situations individuelles, de développer leur accompagnement et d'augmenter le nombre de postes offerts au recrutement par voie contractuelle. Sur le dernier point, l'offre de recrutement a progressé de +25% par an depuis 2008, soit 423 postes offerts en 2008, 528 en 2009 et 660 en 2010.
- La formation : l'objectif est d'accroître les compétences et de favoriser la promotion personnelle. C'est un instrument d'adaptation à l'évolution de l'environnement professionnel, notamment dans le cadre du développement des applications actuellement en cours, et un outil de préparation à la prise de poste. Les actions de formation du programme soutien ne concernent que les personnels non enseignants ; les actions de formation des personnels enseignants et assimilés figurent, quant à elles, dans les programmes opérationnels auxquels sont rattachés ces personnels.
- La mobilité : l'objectif est de favoriser une plus grande adaptation des agents aux changements et aux exigences nouvelles tout en garantissant la capacité d'adaptation des services et l'adéquation poste/personne. La priorité est la stabilité des équipes éducatives au sein des établissements du réseau de l'éducation prioritaire. Cet objectif est mesuré par un indicateur portant sur la stabilité des enseignants ayant une ancienneté dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire inférieure à 5 ans.
- Une gestion dynamique des ressources humaines : l'objectif est l'efficacité de la gestion des ressources humaines. Celui-ci est documenté par :
 - deux indicateurs illustrant des différentes actions des services centraux et déconcentrés pour une meilleure mobilisation de la ressource enseignante et une optimisation de son recours, selon trois axes : la mobilisation de l'ensemble de l'effectif, l'optimisation de la répartition géographique de la ressource enseignante (calibrage du mouvement) et la réduction des surnombres par une amélioration de la gestion prévisionnelle ;
 - un indicateur qui mesure l'efficacité de la gestion des ressources humaines du MEN (conformément aux termes de la circulaire n° 2CM2P-09-3004 du 23 avril 2009). Cet indicateur nouvellement inscrit au PAP du programme est à vocation interministérielle : il permet de comparer les performances des départements ministériels.

INDICATEUR 2.1 : Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des personnes handicapées prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Enseignants du secteur public	%	-		-			-
Enseignants du secteur privé	%	-		-			-
Non enseignants	%	-		-			-
Tous personnels	%	3,3	3,3	4	2,2	2,9	4,2

Précisions méthodologiques

Source : SG-DEPP / SG-DGRH (MIPH)

Champ : Enseignants et non enseignants, France métropolitaine + DOM

Cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n°DF-2MPAP-09-3024 du 15 mars 2010 (annexe 4).

Jusqu'à et y compris en PAP 2010, le taux a été calculé à partir des résultats d'une enquête effectuée par sondage (garantissant l'anonymat des réponses) auprès d'un échantillon de 15 002 personnels enseignants et non enseignants.

A partir de 2010, l'ensemble des bases de données de gestion des personnels (EPP, AGAPE, POPPEE et AGORA) a été modifié afin que cet indicateur puisse être renseigné à partir des informations saisies par les services gestionnaires, ce qui permet également de pérenniser les données et de mieux connaître et suivre les situations individuelles. Une campagne nationale de recensement a été menée auprès de tous les personnels. Ils ont été informés des droits accordés aux personnes handicapées et celles-ci ont été invitées à se faire connaître et à exprimer leurs besoins auprès des directions de ressources humaines.

Les résultats de cette première campagne reflètent la réticence des personnes handicapées à se déclarer auprès de leur employeur. Une information diffusée à plus long terme devrait contribuer à lever cet obstacle.

Dans son plan pluriannuel d'insertion professionnelle des personnes handicapées 2008-2012 et aux termes de la convention signée le 18 mai 2009 avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), le ministère de l'éducation nationale s'est engagé à mener une politique active en direction des personnes en situation de handicap et d'inaptitude. Différentes actions ont été mises en place, notamment des formations sur l'accueil, l'intégration, le maintien dans l'emploi et la reconversion des agents en situation de handicap et d'inaptitude pour les responsables des services déconcentrés, des correspondants handicap et des médecins.

L'augmentation du nombre de recrutements par la voie contractuelle de + 25% par an constitue un levier pour améliorer le taux d'emploi.

Il est à noter que le recrutement en catégorie A (majoritaire à l'éducation nationale) se heurte au faible nombre de candidats qualifiés. C'est pourquoi l'action des deux ministères (MEN et MESR) vise également à favoriser l'intégration des élèves et des étudiants handicapés pour élever le niveau de qualification. Les plans mis en œuvre ces dernières années portent progressivement leurs fruits : le nombre d'étudiants handicapés dans les établissements publics d'enseignement supérieur est estimé à 11 000.

INDICATEUR 2.2 : Taux de stabilité des enseignants en établissement du réseau de l'éducation prioritaire

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Stabilité des enseignants en établissement du réseau de l'éducation prioritaire	%	89,2	> 90	> 90	> 90	> 90	> 90

Précisions méthodologiques

Source : SG-DGRH (Annuaire EPP et bases mouvements)

Champ : France métropolitaine + DOM (enseignement public)

Le pourcentage de stabilité des enseignants en établissement du réseau de l'éducation prioritaire mesure l'écart entre le nombre total d'enseignants du 2nd degré affectés depuis moins de 5 ans dans un établissement du réseau de l'éducation prioritaire (= X) et le nombre d'enseignants du 2nd degré ayant obtenu une mutation après être restés moins de 5 ans dans ces mêmes établissements (= Y) rapporté au nombre total d'enseignants affectés depuis moins de 5 ans dans un établissement du réseau de l'éducation prioritaire, exprimé en pourcentage.

Taux de stabilité = $(X - Y / X) * 100$.

INDICATEUR 2.3 : Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Moyenne nationale	%		0,7	0,7	< 0,7	< 0,7	< 0,7

Précisions méthodologiques

Sources : SG-SAAM / SG-DGRH / SG-DAF

Champ : France métropolitaine + DOM + COM

Cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n° DF-2MPAP-09-3024 du 15 mars 2009.

- Les effectifs de gérants sont exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) et les effectifs gérés en personnes physiques. Les personnels vacataires ne sont pas pris en compte.

- Les agents considérés comme gestionnaires comprennent l'ensemble des personnels des services centraux et déconcentrés affectés à la gestion des ressources humaines sous tous ses aspects : gestion des carrières, liquidation de la paie, suivi des conditions de travail, pilotage de la politique RH et des compétences, formation.

- Les agents considérés comme gérés comprennent l'ensemble des personnels émergeant sur le plafond d'emplois des programmes 139, 140, 141, 230 et 214 relevant de la mission interministérielle de l'enseignement scolaire (MIES). L'ensemble des personnels gérés (gestion administrative et financière) est en activité. Il s'élève à 1 034 669 personnes physiques (janvier 2010). Il convient de préciser que ce chiffre a fait l'objet d'une correction au titre de l'unité de décompte.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

La méthode de calcul du ratio ne concerne que les effectifs rémunérés sous le plafond des emplois de la MIES. Elle ne traduit donc pas entièrement l'activité de gestion des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale (MEN).

En effet, les services relevant du secrétariat général du MEN (dont la direction générale des ressources humaines -DGRH) sont également chargés de la gestion des carrières des effectifs relevant des ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche (cf. article 2 du décret du 31 mai 2007) et du programme 210 de la mission sport, jeunesse et vie associative ainsi que des personnels des bibliothèques. Près de 74 652 agents relevant de ces départements ministériels sont pris en charge par les structures RH du MEN. A cet effectif, s'ajoutent également 2 486 agents des établissements publics nationaux (CNED, CNDP et CRDP, CIEP, CEREQ, INRP, ONISEP) ainsi que 67 217 agents placés dans une autre position que celle d'activité, pour lesquels les services centraux et déconcentrés du MEN émettent des actes de gestion.

Effectifs gérés hors plafond d'emploi de la MIES	Nombre
Effectifs de la MIES :	71 104
Effectifs de la Jeunesse et des Sports et des Bibliothèques relevant d'autres départements ministériels :	3 548
Effectifs des EPN, (CNED, ONISEP, CIEP, CEREQ, SCEREN, INRP) :	2 486
Agents placés dans une autre position (détachement, disponibilité, hors cadre, congés parentaux ainsi que les agents en CLD,...(estimation))	67 217

Ce ratio est stable depuis sa première évaluation. Les réductions d'effectifs concernent à la fois les personnels gérants et les personnels gérés.

INDICATEUR 2.4 : Part des surnombres disciplinaires

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Ensemble	nombre %	1 789 0,47	1 856 0,48	< 1 000	1 300	< 1 000	< 1 000

Précisions méthodologiques

Source : SG-DGRH

Champ : France métropolitaine + DOM (enseignement public)

Sont considérés comme surnombres disciplinaires les enseignants recensés au-delà des besoins d'enseignement et de remplacement pour une année scolaire donnée. Le dénombrement s'effectue par académie et par discipline en équivalent temps plein. La somme de ces surnombres est ensuite calculée au niveau national et rapportée au nombre total d'enseignants de la discipline.

La date d'observation de cet indicateur a été modifiée depuis 2008 : elle est désormais fixée en juin de l'année n pour une année scolaire de référence n-1/n afin de mesurer les actions menées au cours de l'année n, d'améliorer les délais de production (dans le cadre du rapport annuel de performance notamment) et d'harmoniser cet indicateur avec ceux présentés dans d'autres programmes (« Enseignement scolaire public du premier degré » et « Enseignement scolaire public du second degré »),

La prévision pour 2010 a été actualisée afin de tenir compte de la situation des sureffectifs disciplinaires constatée à la fin de l'année scolaire 2008-2009 (1 856 ETP en 2009 contre 1 789 en 2008).

La politique de « resserrement » disciplinaire mise en place (208 sections fermées sur 307 aux concours 2009, 190 en 2008 et 185 en 2007) associée à la mise en œuvre dès la rentrée 2010, de la réforme du recrutement des enseignants (« masterisation ») devrait permettre, par une amélioration qualitative du calibrage des concours, de réduire les sureffectifs. Au regard de ces éléments, la prévision pour 2011 et la cible 2013 sont fixées avec un objectif de sureffectifs disciplinaires inférieur à 1 000 enseignants.

INDICATEUR 2.5 : Mobilisation des surnombres disciplinaires

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Mobilisation des surnombres disciplinaires	%	92	96	100	97	100	100

Précisions méthodologiques

Source : SG-DGRH

Champ : France métropolitaine + DOM (enseignement public)

L'indicateur mesure le pourcentage de surnombres qui sont mobilisés :

- soit dans un autre type d'établissement, un autre niveau d'enseignement, ou une autre discipline ou qui sont affectés à des activités pédagogiques ;
- soit sur des missions académiques ou qui font l'objet d'opérations de reconversion professionnelle.

La date d'observation de cet indicateur a été modifiée depuis 2008 : elle est désormais fixée en juin de l'année n pour une année scolaire de référence n-1/n afin de mesurer les actions menées au cours de l'année n, d'améliorer les délais de production (dans le cadre du rapport annuel de performance notamment) et d'harmoniser cet indicateur avec ceux présentés dans d'autres programmes (« Enseignement scolaire public du premier degré » et « Enseignement scolaire public du second degré »).

Dans la perspective d'une baisse des sureffectifs, la mobilisation des surnombres pourrait être optimale en 2011 et 2013 grâce à différentes mesures en vigueur (élargissement du champ d'intervention des titulaires sur zones de remplacement (TZR) à d'autres établissements,

OBJECTIF n° 3 : Optimiser les moyens des fonctions support

Cet objectif vise à rendre compte de l'efficacité de la gestion des fonctions support du ministère de l'éducation nationale. Plusieurs actions sont conduites pour l'atteindre :

- optimiser la gestion des moyens logistiques et réduire les écarts entre académies ;
- améliorer l'efficacité bureautique ;
- rationaliser la gestion immobilière en liaison avec les services de France domaine afin d'aboutir, à terme, à un ratio cible de 12m² par agent ;
- respecter les coûts et les délais des grands projets.

L'objectif est documenté par deux types d'indicateurs - ministériels et interministériels - .

INDICATEUR 3.1 : Dépense de fonctionnement par agent

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Administration centrale	euro	6 273	7 478	6 621	< 7 000	< 7 000	< 6 800
Services déconcentrés	euro	2 645	2 419	2 783	< 2 600	< 2 600	< 2 600
Ecart-type à la moyenne	%	25,30	34,5	< 25	< 30	< 25	< 25

Précisions méthodologiques

Source : SG-SAAM. (Données financières : source INDIA – données GRH : sources emplois / SERACA / SIRH)

Champ : France métropolitaine + DOM + COM

Concernant l'écart type, seules les données hors COM sont prises en compte.

Cet indicateur se compose pour l'administration centrale et les services déconcentrés (services académiques et vice-rectorats d'outre-mer) des dépenses relatives au fonctionnement courant (abonnements, fournitures de bureau, d'atelier, travaux d'impression et entretien des matériels...), au fonctionnement immobilier hors loyers (fluides, charges locatives, entretien des bâtiments et terrains, gardiennage, nettoyage et diverses taxes...), à la téléphonie et à l'équipement informatique (postes de travail, maintenance bureautique, fournitures informatiques et logiciels) rapportées aux effectifs suivants : personnes physiques émergeant sur le programme 214 et agents relevant d'autres programmes de la mission enseignement scolaire mais inducteurs de coûts de fonctionnement sur le programme 214 (inspecteurs, directeurs de Centres d'information et d'orientation – CIO -, conseillers d'orientation psychologues et personnels administratifs, techniques et ouvriers en fonctions dans les CIO d'État).

Le coût moyen national (qui n'apparaît pas dans le tableau ci-dessus) s'élève à 2 871 € en 2009. L'objectif est de stabiliser ce ratio à moins de 3 000 € (les prévisions 2010 et 2011 s'élèvent à moins de 2 900 €/agent), en poursuivant les économies de fonctionnement.

- La prévision du coût en administration centrale pour la période 2010 - 2013 est inférieure à la réalisation 2009 qui comprend des dépenses liées à l'installation de la DGRH du MEN sur le site unique de la rue Régnault. En revanche, le montant des dépenses informatiques exécutées en administration centrale pour le compte de l'ensemble des services centraux et déconcentrés ne devraient pas diminuer sur la période.
- La prévision du coût par agent en services déconcentrés pour la période 2010 - 2013 est supérieure au constat 2009 en raison d'une réduction des effectifs plus rapide que les dépenses (poids des dépenses incompressibles).
- La disparité des coûts entre académies (écart-type à la moyenne) devrait se réduire : la progression des dépenses de l'académie de la Guyane (raccordement télécom des établissements scolaires isolés) constatée en 2009 devrait être limitée au cours de la période 2010-2013.

INDICATEUR 3.2 : Ratio d'efficacité bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Administration centrale : Nombre de postes bureautiques	nombre	3 750	3 650	3 700	3 625	3 550	3 425
Administration centrale : Ratio d'efficacité bureautique	euros	1 140	1 041	1 050	1 000	1 000	1 000
Services déconcentrés : Nombre de postes bureautiques	nombre	25 600	33 000	25 600	32 400	31 900	31 225
Services déconcentrés : Ratio d'efficacité bureautique	euros	685	600	675	600	600	600

Précisions méthodologiques

Source : SG-STSI

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Champ : France métropolitaine + DOM

Cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n°DF-2MPAP-09-3024 du 15 mars 2010 (annexe 4).

Le nombre de postes bureautiques correspond au nombre d'agents utilisateurs augmenté du nombre des personnes non agents de l'Etat bénéficiant d'un équipement bureautique (chargés de missions temporaires, fournisseurs, stagiaires, ...).

Le ratio d'efficacité bureautique comprend au dénominateur ce nombre de postes bureautiques et au numérateur la somme des achats, des droits de licence, de la formation et de l'assistance aux utilisateurs, des maintenances des matériels et logiciels bureautiques, y compris les serveurs dédiés à la bureautique (à l'exception des coûts liés aux réseaux et aux applications internet et intranet ainsi que des coûts de personnels utilisateurs en formation).

Les prévisions 2010 à 2013 sont réalisées à partir de l'évolution des outils de gestion de parcs qui prennent désormais mieux en compte les échelons départementaux.

Les processus d'achat et de support ont été optimisés : les coûts devraient donc être stables en raison de la massification des achats et de la stabilité des coûts des équipements et des consommables.

INDICATEUR 3.3 : Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Surface : ratio SUB/SHON	%	-		≥ 82	≥ 82	≥ 82	≥ 82
Effectifs : ETPT	nombre	-		/	23 154	-	-
Occupation : ratio SUN/poste de travail	m²/poste	-	16,7	≤ 15,6	≤ 15,6	≤ 15,4	≤ 15,3
Entretien courant : ratio coût/SUB	€/m²	-	-	≤ 17,5	≤ 17,5	≤ 17,5	≤ 17,5
Entretien lourd : ratio coût/SUB	€/m²	-	-	≤ 20,2	≤ 20,2	≤ 28,4	≤ 27,9
Travaux structurants	€	-	-	/	-	-	-

Précisions méthodologiques

Source : SG-SAAM

Champ : France métropolitaine + DOM

Cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n°DF-2MPAP-09-3024 du 15 mars 2010 (annexe 4).

Compte tenu de la mise en place récente de cet indicateur, les effectifs sont décomptés pour 2010 en personnes physiques et seront dénombrés ultérieurement en ETPT. Ils représentent les résidents administratifs permanents. Les personnels vacataires ne sont pas pris en compte.

L'augmentation du ratio m² surface utile nette (SUN)/agent sur le parc des propriétés de l'État (administration centrale et services déconcentrés) résulte principalement de la fiabilisation des systèmes d'information relatifs aux effectifs occupants et aux surfaces qui a été engagée fin 2009.

Les cibles 2011 et 2013 du ratio m² SUN/postes de travail baissent faiblement. Elles sont évaluées sur la base de la connaissance que le ministère de l'éducation nationale possède sur le rythme des cessions de ses bâtiments - pour le moment plus lent que souhaité.

Au regard des perspectives d'évolution des emplois, il convient de rester prudent sur les prévisions d'amélioration du ratio SUN/agent.

INDICATEUR 3.4 : Respect des coûts et délais des grands projets

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Projets informatiques :							
Nombre de projets (coût initial > 10M€)	Nb				3	3	3
Proportion des projets en retard (retard > 6 mois)	%	-	-		0	0	0
Proportion de projets en dépassement (dépassement de coût > 5%)	%	-	-		0	0	0
Dépassement de coût cumulé	M€	-	-		0	0	0
Projets immobiliers :							
Nombre de projets structurants	Nb	-	-		6	7	7
Proportion des projets en retard (retard > 6 mois)	%	-	-		33	29	29
Proportion de projets en dépassement (dépassement de coût > 5%)	%				33	29	29
Dépassement de coût cumulé	M€	-	-		13,7	13,7	13,7

Précisions méthodologiques

Sources : SG-Directions MOA/STSI, SG - SAAM

Cet indicateur a été calculé à partir d'un panel de projets informatiques et immobiliers prioritaires dont la description est présentée ci-après :

Désignation des projets	Année d'initialisation du projet	Durée initiale du projet	Durée révisée du projet	Coût initial du projet (M€)	Coût révisé (M€)	Écart entre coût révisé et coût initial (M€)
	Année	Nb années	Nb années	a	b	c=b-a
Projets informatiques :						
SIRHEN	2009	7	-	80.0	-	-
OCEAN	2009	7	-	12.5	-	-
CHOREGIE	2008	4	-	10.0	-	-
Projets immobiliers :						
Schéma pluriannuel de stratégie immobilière - SPSI / Administration centrale du MEN	2008	6	-	27,8	-	-
Réhabilitation du site Descartes du MESR	2009	5	-	16,5	-	-
Relogement des services du rectorat de l'académie de Poitiers et de l'Inspection académique de la Vienne	2002	5	9	19.0	25.7	6.7
Construction du rectorat de l'académie de Toulouse et de l'Inspection académique de la Haute-Garonne	2007	5	7	31.0	38.0	7.0
Regroupement des services du rectorat de l'académie de Nancy-Metz et de l'Inspection académique de la Meurthe et Moselle	2011	5	-	21.0	-	-
SPSI : Regroupement des services du rectorat de l'académie de Limoges, de l'Inspection académique de la Haute-Vienne et du centre régional de documentation pédagogique - CRDP	2010	1	-	1.2	-	-
SPSI : Regroupement des services du rectorat de l'académie de Nice, de l'Inspection académique des Alpes-Maritimes et du CRDP	2010	2	-	2.5	-	-

Projets informatiques :

Le projet SIRHEN (SI des ressources humaines de l'éducation nationale) concerne l'ensemble des personnels gérés par le MEN, soit plus d'un million d'agents en 2010. Il intègre le développement de la paye, enjeu majeur pour l'opérateur national de paie (ONP).

Le périmètre de gestion d' « OCEAN » (système d'information des examens et concours) porte sur l'ensemble des examens, concours et certifications du MEN. Cette application gère les candidats tout au long de leur cursus à compter de leur inscription (soit plus de 2,5 millions de candidats par an).

L'application « CHOREGIE » concerne l'ensemble des chantiers relatifs à l'évolution des outils de gestion budgétaire et comptable en lien avec le projet interministériel « CHORUS ».

Projets immobiliers :

La réhabilitation des bâtiments pérennes de l'administration centrale du MEN porte sur la mise aux normes et sécurité des sites. Les travaux visent un double objectif : respect des normes de performance immobilière (dont ratio 12m²/ agent), suivi des recommandations issues du Grenelle de l'environnement et amélioration des conditions de travail des personnels.

La réhabilitation du site « Descartes » de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche concerne principalement la mise aux normes électriques, la sécurisation des bâtiments, la rénovation thermique et la réfection des façades. Ce site comprend un bâtiment (Boncourt) classé aux monuments historiques. Cette opération est conduite par le Secrétariat général, placé sous la double tutelle des ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le retard du projet de relogement des services du rectorat de Poitiers et de l'Inspection académique de la Vienne est lié à un déport du calendrier du projet, qui a par ailleurs subi un contentieux. Enfin, il a fallu procéder à des fouilles archéologiques.

Le retard du projet de construction du rectorat de Toulouse et de l'Inspection académique de la Haute-Garonne est dû à la refonte du programme dans le cadre de la fusion rectorat/inspection académique qui a induit une augmentation des prix et des fouilles archéologiques.

Le regroupement des services du rectorat de Nancy-Metz et de l'Inspection académique de la Meurthe et Moselle est prévu dans les anciens locaux de l'école des Mines de Nancy.

Les opérations de regroupement des services des rectorats et inspections académiques de chef lieu avec le centre régional de documentation pédagogique (CRDP) pour les académies de Limoges et Nice amélioreront l'accueil du public et les conditions de travail des personnels, tout en respectant la norme d'occupation des locaux de 12 m² par agent.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	358 939 002	2 120 000	361 059 002	358 939 002	2 120 000	361 059 002
02 Évaluation et contrôle	67 450 097	5 138 000	72 588 097	67 450 097	5 138 000	72 588 097
03 Communication	8 279 764	6 453 015	14 732 779	8 279 764	6 453 015	14 732 779
04 Expertise juridique	9 453 697	4 617 000	14 070 697	9 453 697	4 617 000	14 070 697
05 Action internationale	5 160 526	11 527 993	16 688 519	5 160 526	11 527 993	16 688 519
06 Politique des ressources humaines	502 828 758	129 557 746	632 386 504	502 828 758	129 557 746	632 386 504
07 Établissements d'appui de la politique éducative		221 708 506	221 708 506		221 708 506	221 708 506
08 Logistique, système d'information, immobilier	241 901 087	350 854 188	592 755 275	241 901 087	310 547 775	552 448 862
09 Certification	154 773 754	33 935 629	188 709 383	154 773 754	33 935 629	188 709 383
10 Transports scolaires		7 600 000	7 600 000		7 600 000	7 600 000
Total	1 348 786 685	773 512 077	2 122 298 762	1 348 786 685	733 205 664	2 081 992 349

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois (ETPT)			Crédits
	Plafond autorisé pour 2010	Demandés pour 2011	Variation 2011/2010	Demandés pour 2011 (y.c. charges sociales)
Enseignants du 1er degré	125	125	0	6 869 125
Enseignants du 2nd degré	267	267	0	16 735 026
Enseignants chercheurs et assimilés	4	4	0	312 928
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	891	891	0	50 169 537
Personnels d'encadrement	1 754	1 752	-2	157 825 416
Personnels administratif, technique et de service	21 573	21 113	-460	927 050 717
Total	24 614	24 152	-462	1 158 962 749

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	838 677 457
Cotisations et contributions sociales	475 799 228
<i>dont contributions au CAS Pensions</i>	352 694 619
Prestations sociales et allocations diverses	34 310 000

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Entrées prévues	dont primo-recrutements	Sorties prévues	dont départs en retraite	dont autres départs définitifs	Schéma d'emplois du programme
Enseignants du 1er degré	130		130	120	10	
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	25	25	25	25		
Personnels administratif, technique et de service	380	180	780	710	70	-400
Total	535	205	935	855	80	-400

La quasi-totalité des entrées et des sorties dans ce programme concerne les personnels administratifs et d'encadrement à la date moyenne du 1^{er} septembre 2011.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme regroupe les rémunérations des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et vacataires intervenant dans les services centraux et académiques (rectorats, inspections académiques) de l'éducation nationale au titre de l'enseignement scolaire :

- personnels administratifs affectés,
- personnels techniques, ouvriers et de service,
- autres personnels (notamment d'inspection, de direction, d'information et d'orientation ou médicaux sociaux).

Parmi ces personnels, 20 % environ appartiennent à la catégorie A, 32 % environ à la catégorie B et 48 % environ à la catégorie C.

La dépense de personnel inclut les rémunérations principales et accessoires qui leur sont versées ainsi que les cotisations afférentes et les prestations sociales. Elle comprend également une partie des crédits consacrés à la formation et à l'action sociale en faveur de ces personnels.

Les évolutions en ETPT résultent des corrections techniques apportées au plafond d'emplois, du schéma d'emplois à compter de la rentrée 2011, des mesures de transfert ainsi que de l'extension en année pleine des mesures 2010.

CORRECTIONS TECHNIQUES DU PLAFOND D'EMPLOIS

La mise en œuvre de CHORUS qui modifie les modalités de décompte des supports d'agents rémunérés sur une base non indiciaire se traduit par un ajustement du plafond d'emplois du programme à hauteur de 44 ETPT.

ÉVOLUTION DU SCHÉMA D'EMPLOIS A LA RENTREE 2011

Personnels administratifs : - 400 emplois (-133 ETPT).

Il s'agit notamment de tenir compte des économies induites par la poursuite de la rationalisation de l'organisation des services et de la rénovation des applications ministérielles de gestion.

L'impact sur la masse salariale au titre de l'année 2011 de ces mesures d'emplois est de -3,30 M€ hors CAS (CAS pensions : -1,65 M€).

MESURES DE TRANSFERT

. **Transfert entre programmes** : + 21 emplois

+15 emplois (+15 ETPT) de personnels non enseignants venant du programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » afin de régulariser des mesures d'emplois de la rentrée 2010,

+6 emplois (+6 ETPT) font l'objet de transferts dans le cadre d'ajustements techniques entre programmes.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

. Transfert entre missions : - 7 emplois

Plusieurs transferts d'emplois entre missions sont inscrits sur le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » à hauteur de -7 emplois (-7 ETPT).

Ces transferts sont les suivants :

. avec la MIREs :

- vers l'Enseignement supérieur : -2 emplois (-2 ETPT) sont transférés vers le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » à partir du service des technologies et des systèmes d'information (STSI),
- en provenance de l'Enseignement supérieur : +4 emplois (+4 ETPT) sont transférés du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », soit 2 emplois dans le cadre de la création de la Mission Achats, 1 emploi destiné à la Cellule mobilité et 1 emploi à titre de régularisation.

. avec les Services du Premier Ministre : -9 emplois (-9 ETPT) sont transférés vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » au titre des nouvelles structures rattachées aux Services du Premier ministre.

EXTENSION EN ANNEE PLEINE DES MESURES 2010

Le nombre des ETPT résultant des extensions en année pleine sur 2011 des mesures 2010 s'élève à -387 ETPT de personnels administratifs, techniques et de service.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

Service	ETPT
Administration centrale	2 624
Services régionaux	21 470
Services départementaux	0
Services à l'étranger	0
Autres	58
Total	24 152

Par convention, la rubrique « Services régionaux » a été complétée avec les effectifs des « services déconcentrés ». Dans la rubrique "Autres" figurent les emplois de l'école supérieure de l'éducation nationale (ESEN), établissement à compétence nationale, payés par l'administration centrale.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	6 216
02	Évaluation et contrôle	1 202
03	Communication	177
04	Expertise juridique	225
05	Action internationale	94
06	Politique des ressources humaines	9 195
08	Logistique, système d'information, immobilier	5 649
09	Certification	1 394
Total		24 152

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2010 retraitée	1 003,4
<i>Prévision Exécution 2010 hors CAS Pensions</i>	1 003,5
<i>Changements de périmètre du programme 2011/2010</i>	0,2
<i>Débasage/rebasage dépenses non reconductibles</i>	-0,3
Impact du schéma d'emplois	-13,1
<i>EAP schéma d'emplois de l'année n-1</i>	-9,8
<i>Schéma d'emplois de l'année n</i>	-3,3
Mesures catégorielles	3,2
Mesures générales	3,1
<i>EAP augmentation du point d'indice de l'année n-1</i>	2,4
<i>Augmentation du point d'indice de l'année n</i>	
GIPA	0,7
<i>Mesures bas salaires</i>	
GVT solde	0
<i>GVT positif</i>	8,2
<i>GVT négatif</i>	-8,2
Autres	-0,5
Total	996,1

La ligne « Débasage/rebasage dépenses non reconductibles » correspond à la dépense 2010 au titre de l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), soit 0,70 M€ ainsi qu'à des rétablissements de crédits à hauteur de -0,45 M€, réalisés au titre de 2010.

La ligne « Autres » correspond à divers ajustements de la dépense en 2011 (rétablissements de crédits...).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût d'entrée (1)	Coût de sortie (1)
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	27 317	46 339
Personnels d'encadrement	49 720	66 234
Personnels administratif, technique et de service	24 753	33 348

(1) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

Les indices retenus sont respectivement, pour les coûts d'entrée, les indices de recrutement et, pour les coûts de sortie, les indices que détiennent, en moyenne, les personnels partant en retraite.

Pour les indemnités, la méthode de calcul a évolué pour prendre en compte les indemnités perçues par l'ensemble des entrants d'une part et l'ensemble des sortants d'autre part (au lieu des indemnités moyennes par catégorie d'emplois).

Les taux de cotisations en vigueur sont appliqués.

MESURES GÉNÉRALES

Le PLF 2011 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur de point fonction publique de 55,5635 €.

L'impact 2011 de l'EAP de la hausse du point fonction publique intervenue au 1^{er} juillet 2010 (+0,5%), soit +0,25% en masse, s'élève à 2,35 M€ hors CAS (CAS : 0,85 M€).

La GIPA, prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 modifié, représente, sur ce programme, une dépense estimée à 0,7 M€ (contribution au régime de retraite additionnel de la fonction publique - RAFP - comprise).

DÉCOMPOSITION ET ÉVOLUTION DE LA DÉPENSE DE PERSONNEL

Le montant des dépenses de personnel de ce programme s'élève à **1 348,8 M€** (CAS compris), soit une augmentation de 21,7 M€ par rapport à la LFI 2010.

La variation du montant des crédits du titre 2 sur ce programme entre le PLF 2011 et la LFI 2010 s'explique par :

- l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2010 et le schéma d'emplois 2011 : -19,8 M€,
- l'extension en année pleine du catégoriel 2010 et le catégoriel 2011 : 4,8 M€,
- l'extension en année pleine de la hausse 2010 de la valeur du point fonction publique : 3,2 M€,
- une augmentation de la contribution au compte d'affectation spéciale pensions civiles résultant de la hausse du taux retenu à compter du 1^{er} janvier (soit 65,72 % au lieu de 62,47 % en LFI 2010) : 17,7 M€,
- des ajustements liés aux transferts et à l'évolution de la dépense, pour un montant de : 15,8 M€.

REMUNERATIONS HORS CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS EMPLOYEURS ET HORS PRESTATIONS ET ACTION SOCIALES

La décomposition des crédits de rémunération en 2011 s'établit de la façon suivante :

. Rémunérations principales (traitement indiciaire, indemnité de résidence, bonification indiciaire, nouvelle bonification indiciaire, supplément familial de traitement, majoration DOM-TOM...) : **613,7 M€** se répartissant ainsi :

- traitements indiciaires (titulaires, non-titulaires et stagiaires) : 577,5 M€,
- majorations de traitement pour les personnels affectés outre-mer : 16,1 M€,
- supplément familial de traitement : 6 M€,
- indemnité de résidence : 7,8 M€,
- bonification indiciaire et nouvelle bonification indiciaire : 6,3 M€.

. Indemnités : 133,1 M€ se répartissant principalement ainsi :

- prime de fonctions et de résultats, indemnité forfaitaires pour travaux supplémentaires, indemnité d'administration et de technicité et prime de rendement allouée aux personnels de l'administration centrale : 91 M€,
- prime de fonctions des personnels affectés au traitement de l'information : 11 M€,
- prime de participation à la recherche scientifique : 9 M€,
- prime d'activité aux membres du corps de l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et aux membres du corps de l'Inspection générale de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) : 6 M€,
- indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat : 0,7 M€.

. Vacances et suppléances : 20,1 M€ (dont 6 M€ de rémunération des intervenants au titre de la formation des personnels).

. Examens et concours : 71,8 M€

Cette enveloppe augmente par rapport à 2010 en raison de la « reconquête du mois de juin » dans le lycée professionnel.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Mois	Coût 2011	Coût en année pleine
Effets extension année pleine mesures 2010			2 660 000	
Mesures nouvelles			520 000	1 560 000
<i>Mesures nouvelles en tiers d'année</i>		09	520 000	1 560 000
Total			3 180 000	1 560 000

Une enveloppe de 3,18 M€ hors CAS (CAS pensions : 1,64 M€) est prévue pour les mesures catégorielles.

D'une part, elle permettra de financer à hauteur de 2,66 M€ hors CAS (CAS pensions : 1,35 M€) l'extension en année pleine des mesures décidées à compter de la rentrée 2010 : la refonte de la grille de la catégorie B et les mesures en faveur des personnels d'encadrement.

D'autre part, elle permettra de financer à hauteur de 0,52 M€ hors CAS (CAS pensions : 0,29 M€) en tiers d'année, les mesures nouvelles au titre de 2011. Cette enveloppe permettra prioritairement de poursuivre l'effort d'amélioration des régimes indemnitaires des personnels non enseignants des services déconcentrés de l'éducation nationale et de revaloriser la carrière des personnels de catégorie A.

MESURES INDIVIDUELLES

L'hypothèse retenue dans le cadre de l'élaboration du PLF 2011 est celle d'un GVT solde à zéro, le GVT positif étant compensé par le différentiel de rémunération entre les sortants et les entrants.

■ COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	LFI 2010	PLF 2011
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	339 799 106	352 694 619
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	339 549 106	352 694 619
<i>Militaires</i>		
<i>Ouvriers d'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)</i>	250 000	
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)</i>		
Cotisation employeur FSPOEIE		

Cotisations sociales (part employeur) : 475,8 M€ se répartissant ainsi :

- cotisation au compte d'affectation spéciale pensions civiles : 352,6 M€, dont 350,9 M€ au titre des pensions des fonctionnaires civils (taux de 65,39%) et 1,7 M€ au titre de l'allocation temporaire d'invalidité (taux de 0,33%),
- cotisation au régime de sécurité sociale (titulaires, stagiaires et non titulaires) : 68,5 M€,
- cotisation à la Caisse nationale d'allocations familiales (taux de 5,4%) : 29 M€,
- cotisation au titre de la taxe pour les transports, versée aux collectivités locales : 9,6 M€,
- cotisation au titre du régime de retraite additionnel de la fonction publique : 5 M€,
- cotisation au Fonds national d'aide au logement : 3 M€,
- autres cotisations (contribution solidarité autonomie, cotisations aux assurances privées, cotisations aux autres organismes sociaux...) : 8 M€.

■ PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	Prévision
Congés de longue durée		4 370 000
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles		1 604 409
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité		
Remboursement domicile travail		2 419 998
Capital décès		535 923
Allocations pour perte d'emploi		4 960 000
Autres		20 419 670
Total		34 310 000

Le chiffre mentionné sur la ligne allocations pour perte d'emploi recouvre également les dépenses relatives à l'aide au retour à l'emploi formation et à l'aide à la création ou à la reprise d'entreprise.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La ligne « autres » correspond principalement :

- aux prestations facultatives d'action sociale en faveur des personnels de l'éducation nationale qui relèvent de dispositifs interministériels et ministériels. Les principales prestations sont allouées au titre de l'aide aux enfants handicapés (environ 4 000 bénéficiaires pour une dépense de 6,7 M€), de l'aide aux vacances (environ 19 500 bénéficiaires pour une dépense de 1,4 M€), de l'aide aux études et à la garde de jeunes enfants, de l'aide au logement (2 700 bénéficiaires pour une dépense de 1,4 M€) et de secours urgents et exceptionnels (8 700 dossiers pour une dépense de 6 M€) ou de prêts à court terme et sans intérêt (1 900 bénéficiaires pour une dépense de 2,4 M€) ;
- aux dépenses au titre des prestations familiales versées dans les départements et collectivités d'outre-mer.

ACTION SOCIALE

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration		6 234 000		6 234 000
Logement		795 000		795 000
Famille, vacances				
Mutuelles, associations		12 971 000		12 971 000
Prévention / secours				
Autres				
Total		20 000 000		20 000 000

Les crédits inscrits sur le titre 3 s'élèvent à 20 M€ en AE et CP et correspondent à des subventions à des associations ou mutuelles qui interviennent dans le domaine de l'action sociale et pour la réservation de logements sociaux.

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

INDICATEURS IMMOBILIERS

Le tableau ci-après présente les indicateurs physico-financiers du parc immobilier du ministère de l'éducation nationale, siège de l'administration centrale et des services déconcentrés.

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale		Services déconcentrés		Total	
Surface	1	SHON du parc	m ²	93 977					
	2	SUB du parc	m ²	80 173					
	3	Ratio SUB / SHON	nb	0,85					
Occupation	4	Effectif ETPT (ref. PEA)	nb	2 737		21 415		24 152	
	5	Ratio SUB / ETPT	m ² / ETPT	29					
	6	Coût de l'entretien courant	€	1 690 000		7 700 000		9 390 000	
	7	Ratio entretien courant / SUB	€ / m ²	21					
Entretien lourd	8	Coût de l'entretien lourd (parc domanial et quasi-propriété)	€	AE	4 500 000	AE	16 774 867	AE	21 274 867
				CP	4 500 000	CP	15 206 142	CP	19 706 142
	9	SUB du parc domanial (ou en quasi-propriété)	m ²	72 971					
	10	Ratio entretien lourd / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€ / m ²	AE	62	AE		AE	
CP				62	CP		CP		

Données 2011

SHON : Surface hors œuvre nette

SUB : Surface utile brute

Les surfaces du parc immobilier de l'administration centrale couvrent 11 sites centraux, propriétés d'État, repartis entre Paris (10 sites), La Baule et 2 sites en location à Paris.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (1)		CP LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (2)			
2 232 638 935 905 424 121		2 110 222 008 783 007 194			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 * (3)	AE demandées pour 2011 (4)	CP demandés sur AE antérieures à 2011 ** (5) = (7) - (6)	CP demandés sur AE nouvelles en 2011 (6)	Total des CP demandés pour 2011 (7)	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2011 (8)
133 751 534 133 751 534	2 122 298 762 773 512 077	69 011 001 <i>69 011 001</i>	2 012 981 348 <i>664 194 663</i>	2 081 992 349 733 205 664	203 870 000 203 870 000
					Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (9)
					92 650 000 <i>92 650 000</i>
					Estimation des CP 2013 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (10)
					62 620 000 <i>62 620 000</i>
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2013 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2011 *** (11) = (8) - (9) - (10)
					48 600 000 <i>48 600 000</i>

N.B. : les montants en italiques correspondent aux montants hors T2.

* Cette case est une reprise du montant de la case (8) de l'échéancier des rapports annuels de performances de 2009 « solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2009 ». En cas de changement de maquette entre 2009 et 2010 et entre 2010 et 2011, le montant sera saisi par les ministères.

** Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2011 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2010.

*** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Les engagements non couverts par des CP au 31/12/2009 (case 3) et au 31/12/2011 (case 8) comprennent des opérations qui seront clôturées d'ici à la loi de règlement 2010.

Les engagements pluriannuels financés sur ce programme concernent les dépenses informatiques, immobilières et de constructions scolaires outre-mer.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	358 939 002	2 120 000	361 059 002
Crédits de paiement	358 939 002	2 120 000	361 059 002

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	220 000	220 000

Frais de déplacement : 0,22 M€

Une dotation de 220 000 € en AE et en CP est inscrite sur cette action afin de permettre le remboursement des déplacements des agents effectués à l'initiative de l'administration centrale.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	1 900 000	1 900 000

Subventions : 1,9 M€

Subventions versées aux entreprises et aux associations soutenant le développement des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE).

Par exemple :

- l'Institut géographique national (IGN) pour "Edugeo" le géoportail de l'éducation ;
- La cité de la musique ;
- Météo France pour "Le coin de l'éducation" sur son site internet.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

Mesure de transfert de crédits du hors titre 2 du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » vers le hors titre 2 du programme 230 « Vie de l'élève » au titre des subventions allouées aux associations assurant la mise en œuvre de politiques éducatives : -118 473 580 € en AE et -53 955 250 € en CP.

ACTION n° 02 : Évaluation et contrôle

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	67 450 097	5 138 000	72 588 097
Crédits de paiement	67 450 097	5 138 000	72 588 097

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 138 000	5 138 000

Opérations d'évaluation et de prospective : 4,04 M€ en AE et CP

4 038 000 € en AE et CP sont inscrits sur cette action pour la réalisation d'opérations d'évaluation et de prospective.

A ce titre, les services du ministère et le Haut conseil de l'éducation sont chargés de :

- réaliser des évaluations (PISA « reading », bilans de fin d'école et fin de collège dans le domaine de la maîtrise de la langue française, des compétences générales et d'une langue vivante (allemand, anglais, espagnol), tests en mathématiques et en français, projets européens « learning to learn » et « maîtrise des compétences en langues vivantes »), des études et des enquêtes statistiques sur le monde éducatif (nouveau panel d'élèves du 1^{er} degré, panel de familles 2007, ...
- développer, améliorer et procéder à la maintenance des systèmes informatiques décisionnels et des bases de données : SAS, ORACLE, Base Nationale des Identifiants Élèves... ;
- produire les cahiers d'évaluation et publier un certain nombre d'ouvrages sur le système éducatif, parmi lesquels « L'état de l'école », « La géographie de l'école », les « Notes d'information », les « Références statistiques » et la revue « Éducation et formation » ;
- assurer l'impression et le routage de la plupart des productions.

Frais de déplacement : 1,10 M€

Une dotation de 1 100 000 € est prévue pour les frais de déplacement des membres des inspections générales (255 membres à l'IGAENR et l'IGEN).

Le nombre prévisionnel des missions est d'environ 7 000 d'un coût moyen de 158 €.

ACTION n° 03 : Communication

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	8 279 764	6 453 015	14 732 779
Crédits de paiement	8 279 764	6 453 015	14 732 779

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 453 015	6 453 015

Les crédits dédiés à la communication du ministère figurent sur cette action et s'élèvent à **6 453 015 €** en AE et CP.

Ils sont principalement destinés à financer :

- l'organisation de campagnes de communication institutionnelles : 2,08 M€ ;
- les colloques, événements et salons (Salon de l'éducation, Salon du livre, Salon Educative...) : 0,90 M€ ;
- le développement, l'évolution et la maintenance des sites web présentant les politiques conduites par le ministère (www.education.gouv.fr, Pléiade,...) et l'adaptation aux modes de communication de l'information via Internet : 1,20 M€ ;
- la création graphique, l'impression et l'édition : 0,47 M€ ;
- la réalisation d'études et de sondages : 0,80 M€ ;
- l'information et la veille documentaire (abonnements, revues de presse, droits de copie...) : 0,50 M€ ;
- les dépenses de communication réalisées en académie : 0,50 M€.

ACTION n° 04 : Expertise juridique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	9 453 697	4 617 000	14 070 697
Crédits de paiement	9 453 697	4 617 000	14 070 697

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 617 000	4 617 000

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits de fonctionnement de cette action couvrent les dépenses relatives :

- aux condamnations à la charge de l'État au titre de jugements rendus par les tribunaux administratifs, judiciaires, pénaux et par les tribunaux des affaires de sécurité sociale (dépense 2009 : 2,40 M€) ;
- aux condamnations résultant de la mise en cause de l'État au titre de la loi du 5 avril 1937 modifiant les règles de la preuve en ce qui concerne la responsabilité civile des instituteurs et de l'article 1384 du code civil relatif à la substitution de la responsabilité de l'État à celle des membres de l'enseignement public (dépense 2009 : 0,80 M€) ;

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- aux indemnisations des dommages causés aux tiers par des véhicules administratifs (dépense 2009 : 0,90 M€) ;
- aux indemnisations accordées à la suite d'accords amiables (dépense 2009 : 0,40 M€) ;
- au paiement des consultations juridiques suscitées par le MEN (dépense 2009 : 0,60 M€).

Ces dépenses juridiques sont soumises à un certain nombre d'aléas difficiles à anticiper, ce qui se traduit par une dépense irrégulière.

Les crédits dédiés aux dépenses juridiques pour 2011 sont de **4 617 000 €** en AE et en CP.

ACTION n° 05 : Action internationale

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	5 160 526	11 527 993	16 688 519
Crédits de paiement	5 160 526	11 527 993	16 688 519

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	309 319	309 319
Subventions pour charges de service public	8 477 074	8 477 074

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les moyens prévus au titre du fonctionnement s'élèvent à 309 319 € en AE et CP.

Les crédits de fonctionnement courant de cette action sont consacrés à l'organisation des formations, des échanges et des stages en France ou à l'étranger au bénéfice des enseignants des premier et second degrés, ainsi qu'au fonctionnement de la direction des relations européennes et internationales et de la coopération (DREIC).

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Une dotation de 8 477 074 € en AE et CP est destinée à couvrir les charges de service public du Centre international d'études pédagogiques (CIEP) qui est opérateur principal du programme. Une description détaillée des missions et du budget du CIEP est présentée dans la partie « Opérateurs ».

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	2 741 600	2 741 600

Le ministère de l'éducation nationale octroie des subventions à des associations ou à d'autres organismes au titre de la réalisation de projets éducatifs à dimension internationale. Ces actions de coopération relèvent, pour l'essentiel, de la mise en œuvre d'accords intergouvernementaux bilatéraux ou multilatéraux.

A ce titre, sont financées à hauteur de 2 741 600 € :

- des contributions aux activités des instances de la francophonie : organisation intergouvernementale de la francophonie (OIF), association internationale des maires francophones (AIMF), conférence des ministres francophones de l'éducation (CONFEMEN) ;
- des contributions aux activités des instances européennes et internationales : OCDE, UNESCO, agence européenne pour le développement de l'éducation des élèves à besoins spécifiques, Conseil de l'Europe... ;
- la promotion des échanges franco-allemands de jeunes en formation professionnelle. Ces échanges, organisés dans le cadre de la convention intergouvernementale du 5 février 1980, sont financés du côté allemand par le ministère fédéral de la formation et de la recherche et par les Länder. Ils sont administrés par le secrétariat franco-allemand (SFA) établi à Sarrebruck pour les échanges en formation professionnelle, sous le contrôle de la commission franco-allemande des experts pour les enseignements technologiques et la formation professionnelle.
- des actions de coopération internationale dans le champ scolaire : association nationale pour l'éducation, la science et la culture (ANESC), centre d'approches vivantes des langues et des médias (CAVILAM), centre de recherche et d'information pour le développement (CRID), ... ;
- les actions académiques dans le cadre de l'animation du réseau des délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC).

En 2009, la DREIC a recouru à 24 opérateurs et subventionné 37 projets.

PRINCIPALE MESURE DE L'ANNÉE

Mesure de transfert de crédits du hors titre 2 du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » vers le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » rattaché à la mission « Action extérieure de l'État » au titre de la contribution aux charges communes des ambassades : -15 681 € en AE et en CP.

ACTION n° 06 : Politique des ressources humaines

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	502 828 758	129 557 746	632 386 504
Crédits de paiement	502 828 758	129 557 746	632 386 504

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	104 182 746	104 182 746

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits de fonctionnement de cette action couvrent les frais de changement de résidence, les congés administratifs et les congés bonifiés des personnels de l'éducation nationale, l'organisation des concours de recrutement de l'ensemble des personnels, les crédits de formation initiale et continue des personnels non enseignants et des personnels d'encadrement, les honoraires médicaux et l'action sociale en faveur des personnels. Ces crédits s'élèvent à 99 182 746 € en AE et CP.

1/ Frais de changement de résidence, congés bonifiés et congés administratifs : 57,24 M€ en AE et CP

Les crédits dédiés aux frais de changement de résidence, aux congés bonifiés et aux congés administratifs s'élèvent à 57 243 946 € en AE et CP.

- Les frais de changement de résidence résultent de la mobilité des agents s'installant dans une nouvelle résidence administrative. Ces dépenses comprennent la prise en charge des frais de transport et une indemnité forfaitaire au titre des frais de déménagement.

- Les congés bonifiés : l'agent dont la résidence habituelle est en métropole et qui exerce dans un DOM ou à Saint-Pierre-et-Miquelon, ou l'agent dont la résidence habituelle est dans un DOM et qui exerce en métropole ou dans un autre DOM a droit à un congé bonifié de 65 jours tous les trois ans. Il bénéficie de la prise en charge de ses frais de transports aller-retour ainsi que de ceux de sa famille entre son lieu d'affectation et sa résidence habituelle.

- Les congés administratifs sont ouverts :

- aux fonctionnaires affectés pour un séjour d'une durée maximale de quatre ans dans certaines collectivités d'outre-mer. Ils bénéficient, au terme de ce séjour, d'un congé de deux mois, en sus du congé annuel. Ils sont indemnisés, pour eux et leur famille, de leurs frais de voyage et, le cas échéant, de changement de résidence ;

- aux résidents, c'est à dire aux agents dont la collectivité d'affectation se confond avec la collectivité d'origine ou de résidence habituelle. Ceux-ci peuvent bénéficier d'un congé de trois mois tous les trois ans. Ce congé peut être pris soit en métropole soit outre-mer. Les frais de voyage de l'agent et de sa famille sont pris en charge.

Prévision de dépenses pour 2011 :

	Nombre de dossiers prévisionnels 2010	Coût moyen d'un dossier constaté en 2009 (€)	Coût total (€)
Changement de résidence : métropole	9 750	1 951	19 012 495
Changement de résidence : DOM	1 200	5 466	6 537 336
Changement de résidence : COM	1 650	11 349	18 589 662
Voyages de congés bonifiés et administratifs	3 900	3 360	13 104 453
Total	16 500	3 474	57 243 946

2/ Les concours de recrutement des personnels : 10,30 M€

Les crédits prévus au titre de l'organisation des concours de recrutement de l'éducation nationale (personnels enseignants et personnels d'inspection du premier degré, personnels enseignants, personnels d'orientation, personnels de direction et personnels d'inspection du second degré, personnels non enseignants,...) sont imputés sur cette action.

Ils s'élèvent à 28,3 M€ en AE et en CP et sont destinés à couvrir les dépenses suivantes :

- sur le titre 2, l'indemnisation des membres de jurys. Elle représente 64 % des dépenses de concours soit **18 M€**;
- sur le hors titre 2, les frais de déplacement des membres des jurys et des participants (indemnités journalières de déplacement et transports de personnel) et les dépenses d'organisation (fournitures, matériels, locations de salles, frais d'impression des sujets et de routage). Ils représentent 36% des dépenses de concours soit

10 300 000 €

Le montant des crédits tient compte de la mise en œuvre de la réforme des recrutements des personnels enseignants.

Synthèse du coût des concours par candidat inscrit de la session 2008 - Enquête SICEC 2008 :
(hors dépense de rémunération des personnels chargés de leur organisation)

Session 2008	Coût des concours (y c. T2)	Nombre de candidats inscrits	Coût par candidat inscrit
Concours administratifs	1 986 720 €	68 220	29,12 €
Concours 1 ^{er} degré	11 595 838 €	106 318	109,07 €
Concours 2 nd degré*	21 596 143 €	145 518	148,41 €
Total tous concours	35 178 701 €	320 056	109,91 €

* dont recrutement des personnels d'encadrement (corps d'inspection, personnels de direction...).

3/ La formation : 9,04 M€ en AE et CP

Le coût total des formations est estimé à 15,04 M€ en AE et en CP dont 6 M€ au titre des indemnités versées aux formateurs et aux stagiaires (inscrits sur le titre 2) et 9,04 M€ au titre des dépenses d'organisation des formations (inscrits sur le hors titre 2).

- Les formations initiale et continue : 5,60 M€

Sur cette action, sont prises en charge les formations à destination des personnels de direction du second degré, des personnels d'inspection, des personnels d'encadrement administratif et des personnels ATOS organisées par l'administration centrale ou par les services académiques.

La prévision de dépense à ce titre s'élève à 5 598 800 € et peut être ventilée en deux catégories :

- les dépenses liées aux remboursements de frais de déplacement des participants ;
- les coûts liés à l'organisation des formations (locations de salles, fournitures, publications, documentations, achats de matériels pédagogiques et informatiques, études et recherches...).

Répartition des coûts de formation (hors ESEN) prévus en 2011 :

2011	Journées/ stagiaires	Coût journée formation	Coût total (en €)
Formations en services déconcentrés	156 600	30	4 698 800
Formations en administration centrale	7 000	100	700 000
Formation initiale des médecins scolaires			200 000
Total			5 598 800

La dotation 2011 se décompose de la manière suivante :

- Formation dans les services déconcentrés et en administration centrale : **5 398 800 €**

Ces crédits sont notamment destinés aux formations portant sur les nouveaux systèmes d'information et les applications métiers.

- Convention EHESP : **200 000 €**

Chaque année, le ministère signe une convention avec l'école des hautes études de santé publique (EHESP) au titre de la formation initiale des médecins scolaires. La participation annuelle est de 200 000 €.

- L'école supérieure de l'éducation nationale (ESEN) : 3,44 M€ en AE et CP

L'ESEN est un service à compétence nationale, rattaché à la direction de l'encadrement qui a pour mission de concevoir, d'animer et de mettre en œuvre la formation des cadres administratifs et pédagogiques de l'éducation nationale. Elle peut être également opérateur de formation des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

En 2011, la dotation prévisionnelle de l'ESEN s'élève à **3 440 000 €** en AE et CP, se répartissant comme suit :

- 2 250 880 € au titre des crédits de formation,
- 1 189 120 € au titre du fonctionnement courant (fournitures administratives et pédagogiques, entretien immobilier, nettoyage, gardiennage, frais de télécommunications, informatique, reprographie, ...) et de la rénovation du bâtiment d'hébergement.

Indicateurs d'activité pour l'ESEN au titre de l'année scolaire 2009-2010 :

2009 - 2010	Stagiaires	Journées stagiaires	Coût moyen journée stagiaire (T2 et HT2)
Formation initiale hors personnels de direction	650	12 000	
Formation initiale des personnels de direction	1 844	6 915	
Formation d'adaptation à l'emploi	2 240	5 686	
Formation continue	3 938	8 501	
Total	8 672	33 102	95,97 €

4/ Les honoraires médicaux : 2,60 M€

Les crédits prévus au titre des honoraires médicaux s'élèvent à 2 600 000 € et financent les visites médicales obligatoires de contrôle, d'expertise et d'embauche, effectuées par un médecin sans lien juridique avec l'Etat.

AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Aide sociale : 20,00 M€ en AE et CP

Sur cette action sont imputés les crédits d'action sociale de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale. Les crédits d'action sociale représentent 39 M€ en AE et en CP et se répartissent entre le titre 2 et le titre 3.

19 M€ sont inscrits sur le titre 2. Il s'agit de l'ensemble des prestations ministérielles ou interministérielles destinées à aider les agents et leurs familles.

Les crédits inscrits sur le titre 3 s'élèvent à 20 M€ en AE et CP et correspondent à des subventions à des associations ou mutuelles qui interviennent dans le domaine de l'action sociale (19 205 000 €) et à la réservation de logements sociaux (795 000 €).

Aides bénéficiant aux agents (hors titre 2) :

Les subventions versées aux associations ou mutuelles couvrent les actions suivantes :

- les aides à la restauration : l'administration participe au prix des repas servis dans les restaurants administratifs et inter-administratifs sous la forme de subventions versées à des organismes gestionnaires. Cela se traduit pour les agents par des repas à des tarifs réduits ;
- les aides aux agents et aux enfants des agents en situation de handicap : le ministère subventionne des associations et des mutuelles afin que celles-ci versent des prestations sociales au titre de l'achat d'équipements spéciaux, de l'aménagement de leurs domiciles ou véhicules personnels, de l'envoi des enfants et jeunes adultes dans des centres de vacances ou loisirs adaptés, du financement d'aides à domicile, etc. ;
- les aides à la vie personnelle et familiale : l'administration verse des subventions aux mutuelles au titre de la couverture des risques sociaux, d'aides ménagères à domicile ou de travailleuses familiales ;
- les aides pour les vacances, la culture et les loisirs : l'administration verse à quelques associations une subvention annuelle correspondant à la participation de l'administration à leurs frais de fonctionnement et permettant de pratiquer une réduction financière sur les tarifs des différentes activités offertes par ces associations (séjours à l'étranger, activités sportives, activités culturelles et de loisirs).

En outre, une subvention est versée aux associations Les Fauvettes et Altitude au titre de la participation ministérielle à leurs frais de fonctionnement et aux réductions de tarifs pratiquées sur leurs différentes activités. Elle inclut la compensation des rémunérations de personnels placés en détachement auprès de ces associations.

Synthèse prévisionnelle des aides sociales pour 2011 :

	Indicateurs	Dépense	Coût moyen en €
Aide à la restauration des personnels de l'administration centrale	380 000 repas	1 710 000 €	4,50 €
Aide à la restauration des personnels des services déconcentrés	3 480 000 repas	4 524 000 €	1,30 €
Subventions aux associations ou mutuelles		12 971 000 €	
Total		19 205 000 €	

Participation de l'État à la réservation de logements sociaux

En application des articles R314-4-1 et R314-5 du code de la construction et de l'habitat (modifiés par le décret n°2004-246 du 19 mars 2004), les services de l'État sont autorisés à réserver des logements pour leurs personnels auprès des organismes gestionnaires de logements sociaux. A ce titre, le ministère de l'éducation nationale dispose d'un parc de 102 logements sociaux en réservation propre.

Les crédits consacrés en 2011 à la réservation de logements sociaux s'élèvent à **795 000 €** en AE et CP afin de permettre de diversifier l'offre de logements parisiens.

Prêt à taux zéro : 5,00 M€ en AE et CP

5 M€ en AE et CP sont prévus en 2011 au titre du dispositif « prêt à taux 0 » pour le financement de prêts bonifiés accordés aux enseignants et aux personnels d'éducation et d'orientation pour l'achat de leur habitation principale dans l'année qui suit leur première affectation ou une mutation interdépartementale.

Ce dispositif sera réorienté au profit des personnels exerçant dans les établissements les plus difficiles.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	25 375 000	25 375 000

Bourses de masterisation

25 375 000 € en AE et CP sont prévus pour accompagner la formation des étudiants inscrits en master 2 et préparant les concours de professeurs des écoles et d'enseignants du second degré. A compter de la rentrée universitaire 2009-2010, le MEN a mis en place un dispositif d'accompagnement social visant à garantir la démocratisation et l'attractivité du recrutement des enseignants. Ce dispositif prévoit deux types d'aides cumulables entre elles :

- un complément de bourse aux étudiants boursiers titulaires d'une bourse sur critères sociaux échelon 0. Ces étudiants percevront une aide correspondant à une bourse échelon 1 pendant 9 mois ½ (effectif prévu : 2 500 et montant d'une bourse de 1^{er} échelon : 1 525 €) ;
- une aide aux étudiants dont la réussite en master 1 a été excellente. Ceux-ci seront classés par ordre de mérite par les établissements d'enseignement supérieur dispensant des formations préparant au métier d'enseignant (contingent prévu : 10 400). Le montant moyen de cette aide au mérite est de 2 030 €.

Le montant inscrit au titre de ce dispositif inclut des frais de gestion, à hauteur de 1% du montant des bourses.

ACTION n° 07 : Établissements d'appui de la politique éducative

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		221 708 506	221 708 506
Crédits de paiement		221 708 506	221 708 506

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	221 708 506	221 708 506

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Une dotation de 221 708 505 € est destinée à couvrir les charges de service public de cinq établissements publics nationaux opérateurs principaux du programme Soutien. Une description détaillée des missions et du budget est présentée dans la partie « Opérateurs » du programme.

Ces subventions couvrent une partie des dépenses de rémunération et de fonctionnement de ces établissements.

Les cinq établissements sont les suivants :

- l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP). Sa dotation 2011 s'élève à 30 138 759 € en AE et en CP ;
- le Centre national de documentation pédagogique (CNDP) et les Centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP). Leur dotation 2011 s'élève à 95 589 983 € en AE et en CP ;
- le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ). Sa dotation 2011 s'élève à 7 289 152 € en AE et en CP ;
- le Centre national d'enseignement à distance (CNED). Sa dotation 2011 s'élève à 73 295 564 € en AE et en CP ;
- l'Institut national de recherche pédagogique (INRP). Sa dotation 2011 s'élève à 15 395 048 € en AE et en CP.

La budgétisation des moyens des opérateurs de l'enseignement scolaire s'inscrit dans le cadre des orientations définies pour l'ensemble des opérateurs de l'Etat par la circulaire du Premier ministre du 26 mars 2010 :

- application aux opérateurs de normes fixées pour l'Etat en matière d'économies : non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, économies sur les dépenses de fonctionnement courant ;
- définition d'objectifs assignés aux opérateurs dans le cadre de contrats pluriannuels ;
- rationalisation de la gestion immobilière.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La variation du montant des crédits entre le projet de loi de finances pour 2011 et la loi de finances initiale pour 2010 s'explique par :

- une économie liée à la suppression de 32 emplois (- 0,96 M€) ainsi qu'une économie sur les crédits de fonctionnement (- 2,47 M€) ;
- le financement de la revalorisation du taux du CAS Pensions de 62,47% à 65,72% (+ 3,19 M€) ;
- une mesure nouvelle au titre de l'enveloppe catégorielle des établissements publics nationaux (+ 0,48 M€) ;
- le financement de l'extension en année pleine de la revalorisation du point d'indice 2010, d'un solde positif de glissement vieillesse technicité et du dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat (+1,83 M€) ;
- le financement du service dématérialisé gratuit d'information et d'orientation développé par l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (+ 1,84 M€).

ACTION n° 08 : Logistique, système d'information, immobilier

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	241 901 087	350 854 188	592 755 275
Crédits de paiement	241 901 087	310 547 775	552 448 862

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	311 637 723	255 380 816

Les crédits de fonctionnement inscrits sur cette action couvrent les frais de déplacement des personnels rémunérés sur le programme soutien, les dépenses de fonctionnement courant, les dépenses d'immobilier et les dépenses informatiques des services déconcentrés, des collectivités d'outre mer et de l'administration centrale. Ils s'élèvent en 2011 à 311 637 723 € en AE et 255 380 816 € en CP.

1/ Frais de déplacement : 7,60 M€ en AE et CP

Les crédits dédiés aux frais de déplacement sur l'action 8 s'élèvent à 7 600 000 € en AE et CP.

Coûts prévisionnels 2011 des frais de déplacement

Prévisions 2011	Nombre de missions prévues	Coût moyen / mission (constat 2009)	Coût total
Déplacements des personnels des services académiques à l'initiative des services académiques	47 370	95 €	4 500 000 €
Convocations des personnels des services académiques à l'initiative de l'administration centrale	9 550	221 €	2 110 000 €
Déplacements des personnels de centrale (hors IG)	2 640	375 €	990 000 €
Total	59 560	128 €	7 600 000 €

NB : les moyens destinés à couvrir les frais de déplacement des personnels des inspections générales s'élèvent à 1,10 M€ et sont inscrits sur l'action 2.

2/ Fonctionnement courant de l'administration centrale et des services académiques : 51,58 M€ en AE et CP

Les crédits consacrés au fonctionnement courant s'élèvent en 2011 à 51 585 240 € en AE et CP (pour mémoire, la dépense 2009 de fonctionnement courant s'élevait à 62 530 000 €).

Les charges locatives sont transférées vers le dispositif « fonctionnement immobilier » pour un montant de 6,349 M€ prévu en 2011.

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement courant sont les suivants :

- frais postaux (dépense 2009 : 11,70 M€) ;
- frais de télécommunications des services déconcentrés : téléphonie, internet et frais des réseaux de télécommunications (dépense 2009 : 10,12 M€) ;
- fournitures de bureau, papeterie et autres matières et fournitures (dépense 2009 : 5,05 M€) ;

- entretien divers matériels : matériels techniques, industriels, de télécommunications, de reprographie, de bureau (dépense 2009 : 4,00 M€) ;
- achat d'études, prestations de service et sous-traitance (dépense 2009 : 1,76 M€) ;
- achats de mobiliers et autres petits équipements (dépense 2009 : 2,13 M€).

Ces montants n'intègrent pas les dépenses de fonctionnement du service des technologies et des systèmes d'information du ministère (dont la téléphonie fixe et mobile et les frais afférents aux réseaux de télécommunication de l'administration centrale), budgétées dans la rubrique informatique.

3/ Dépenses d'immobilier : 183,25 M€ en AE et 129,41 M€ en CP

- Loyers : **88 942 907 € en AE et 35 100 000 € en CP**

Prévision 2011	Surfaces en m ²	Dépenses en € (CP)	Coût en €/ m ²
Administration centrale	4 900	3 400 000	694
Services déconcentrés et COM (*)	328 700	31 700 000	96
Total	333 600	35 100 000	105

(*) Source : extraction Filoweb 30 octobre 2009

La comptabilisation des engagements de l'Etat au titre des baux pluriannuels des services centraux et déconcentrés implique une budgétisation en AE différente des CP. L'ajustement de la dotation en AE pour 2011 destiné à couvrir ces engagements fermes s'élève à +53,84 M€. Il résulte du renouvellement prévisible de 285 baux, soit 25% du parc locatif des services.

La dépense de loyers en CP est identique à celle inscrite en LFI 2010. Les mesures de regroupement des services et la densification des sites produiront leurs effets sur 2011-2013.

- Fonctionnement immobilier : **26 509 303 € en AE et CP**

Prévision 2011	Dépenses en €	Surfaces en m ²	Coût en €/ m ²
Administration centrale	8 548 870	97 134	88,01
Services déconcentrés et COM (*)	17 960 433	931 597	19,28
Total	26 509 303	1 028 731	25,77

(*) Source : extraction Filoweb 30 octobre 2009

Le fonctionnement immobilier couvre pour l'administration centrale, les services déconcentrés et les COM, les postes de dépenses suivants :

- fluides (eau, gaz, électricité...) : 10,40 M€ en 2009 (soit 30,1% du total) ;
- nettoyage, gardiennage, collecte et traitement des déchets et diverses taxes : 7,25 M€ en 2009 (soit 21% du total) ;
- charges locatives : 7,39 M€ en 2009 (soit 21,4% du total) ;
- entretien (des bâtiments, terrains, autres installations...) : 9,51 M€ en 2009 (soit 27,5% du total).

Le coût unitaire de fonctionnement immobilier en 2011 tient compte du transfert des charges locatives vers le « fonctionnement immobilier » pour un montant de 6,349 M€.

La dotation 2011 intègre une prévision de réduction des surfaces ainsi que les effets produits par les chantiers de rénovation thermique des bâtiments des services déconcentrés financés en 2009 dans le cadre du plan de relance.

- Loyers budgétaires : **67 800 273 € en AE et CP**

Le montant des loyers budgétaires 2010 a été indexé sur la base de l'ILAT (Indice des loyers d'activités tertiaires) soit +2,7% et réduit du montant du transfert vers le programme 333 « fonctionnement des directions départementales interministérielles » (-4 146 492 €) au titre des cités administratives.

Surfaces concernées : 474 407 m²

- Valeur vénale : 951 943 298 €

- Montant des loyers budgétaires : 67 800 273 €

4/ Dépenses d'informatique : **69,20 M€ en AE et 66,79 M€ en CP**

Les orientations pour 2011 portent sur la poursuite des projets pluriannuels de rénovation des systèmes d'information et principalement sur la refonte des systèmes d'information des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale (SIRHEN). Ces projets sont inscrits au schéma stratégique des systèmes d'information et des télécommunications (S3IT), ainsi que la qualité du service aux usagers et la mutualisation des infrastructures.

Pour couvrir les investissements nécessaires à SIRHEN, les crédits informatiques ont été abondés de 7,86 M€ en AE et de 10,45 M€ en CP.

- Les grands projets

Prévisions	2011		2012		2013 et années suivantes	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Grands projets	25,1	25,6	22,6	27,5	10,8	18,5
SIRHEN	19,6	19,5	16,1	22,5	6,5	14,5
OCEAN	4,0	3,5	5,0	3,5	2,5	2,5
CHOREGIE	1,5	2,6	1,5	1,5	1,5	1,5
TIBRE		0,03	-	-	-	-

Les grands projets informatiques sont associés à la réorganisation des services et s'inscrivent, depuis 2008, dans un budget pluriannuel en AE≠CP.

- SIRHEN : la refonte intégrale du système d'information des ressources humaines de l'éducation nationale est un projet incontournable pour atteindre l'objectif interministériel de raccordement à l'opérateur national de paie (ONP). La conception des différents modules, en particulier celui concernant la gestion des moyens des enseignants ainsi que le calendrier de réalisation ont été revus pour prendre en compte les exigences fonctionnelles et les échéances de l'ONP.
- OCEAN : construction du socle du nouveau produit de gestion des examens et concours.
- CHORUS-CHOREGIE : les besoins sont liés à la finalisation du déploiement de CHORUS (vagues 4 et 6) et à l'adaptation des applications ministérielles métier (AMM).

- Les autres projets pluriannuels

	AE	CP
Autres projets pluriannuels	15,0	13,1
Autres systèmes d'information (SI)	9,0	8,9
Projets d'infrastructures	4,0	2,2
Politique qualité	2,0	2,0

- Les principaux projets d'évolution et de maintenance des autres SI sont consacrés principalement au développement interne de logiciels et concernent notamment les domaines suivants :

- . scolarité du 1^{er} degré : poursuite de la mise en service de procédures d'interface avec des logiciels utilisés par les communes ;

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- . scolarité du 2nd degré : évolution de SCONET, démarrage de la refonte de la base élève académique (BEA), généralisation du livret de compétences et suivi des élèves « décrocheurs » ;
 - . téléservices et gestion des habilitations : poursuite de l'ouverture des SI de l'éducation nationale aux familles (absence, notes et inscriptions) et articulation avec les espaces numériques de travail (ENT) ;
 - . SI financiers (non couverts par CHOREGIE) : maintenance de GOSPEL (paie des agents recrutés en EPLE) et refonte de l'application de gestion financière et comptable des EPLE (GFC) ;
 - . SI de pilotage et référentiels.
- Les projets d'infrastructures et d'exploitation s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur des infrastructures engagé afin de disposer des plateformes techniques et de l'organisation nécessaire au déploiement de SIRHEN ;
 - La politique de management par la qualité est une condition de la fiabilisation des grands projets dont le MEN a la charge (généralisation du déploiement CMMI et ITIL), gestion consolidée des projets et mutualisation des applications à l'initiative des académies.

Les activités récurrentes d'infrastructures et d'exploitation

	AE	CP
Activités récurrentes	25,5	24,5
Exploitation mutualisée	7,5	6,5
Exploitation académies	11,5	11,5
Exploitation et téléphonie de l'administration centrale	5,6	5,6
Formation des informaticiens	0,9	0,9

- L'exploitation mutualisée interacadémique repose sur la centralisation de l'hébergement et de l'assistance technique : hébergement centralisé des sites Internet nationaux grand public et de gestion des concours, partage de l'hébergement d'applications informatiques de gestion et décisionnelles, plateformes d'assistance aux utilisateurs (Help Line) et de formation ouverte et à distance (FOAD), contrats nationaux de maintenance et d'assistance éditeurs...
- Les dépenses de fonctionnement informatique sont en diminution en raison des mutualisations de l'hébergement et de l'assistance technique dans les services déconcentrés et du déploiement de la téléphonie, de l'infogérance de la bureautique et des réseaux sous IP (TIBRE) dans les services centraux.
- La formation des informaticiens dans le cadre du programme national de pilotage (PNP) « hautes technologies de l'information » accompagne l'évolution des compétences induite par le développement de nouveaux systèmes d'information.

5/ Les TICE : 3,6 M€ en AE et en CP

Les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) sont structurées en six programmes d'action : infrastructures et services, usages, ressources numériques, formation, qualité, veille et diffusion et actions transversales.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Mesure de transfert vers le programme 333 « Fonctionnement des directions départementales interministérielles » dans le cadre de la réorganisation des services territoriaux consécutive à la création des nouvelles directions départementales interministérielles (DDI) : -6 328 189 € au titre des dépenses immobilières de l'occupant imputables aux services de l'éducation nationale (25 implantations réparties dans 18 académies) localisés en cités administratives (-2 181 697 €) et des loyers budgétaires afférents à ces bâtiments (-4 146 492 €).

Ajustement technique de la dotation en AE au titre des baux pluriannuels des services centraux et déconcentrés de l'État résultant du recensement des engagements juridiques fermes de l'État : +53 842 907€.

— DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	31 966 959	47 006 959

Les opérations d'investissement (construction, rénovation et entretien) se répartissent entre le titre 5 (opérations sous maîtrise d'ouvrage État) et le titre 6 (opérations sous la maîtrise d'ouvrage d'une collectivité locale).

La dotation prévue en 2011 au titre des immobilisations corporelles s'élève à 31 966 959 € en AE et 47 006 959 € en CP. Elle est répartie entre les constructions scolaires du 2nd degré de Mayotte et les lycées de Nouvelle-Calédonie, les opérations de maintenance des établissements restés à la charge de l'État et les opérations d'investissement sur les bâtiments des services académiques et de l'administration centrale.

1/ La convention de Mayotte et les lycées de Nouvelle-Calédonie : 16,80 M€ en AE ; 19,84 M€ en CP

- Mayotte : l'engagement complémentaire 2003-2006 au contrat de plan 2000-2004, soldé en 2010 en AE, se prolonge jusqu'en 2012 pour la couverture en CP. Au-delà de cette convention, les constructions scolaires étant à la charge de l'État, 14,30 M€ sont budgétés en AE pour 2011 pour tenir compte de l'évolution de la démographie.

- Nouvelle-Calédonie : hors contrat, l'État participe à l'entretien, l'extension et la rénovation des lycées en Nouvelle-Calédonie.

2/ Opérations de maintenance dans les établissements restant à la charge de l'État : 1,50 M€ en AE et en CP

Ces crédits permettent de financer des travaux d'entretien des établissements restés à la charge de l'État (le foyer des lycéennes, le lycée autogéré de Paris, le lycée Comte de Foix d'Andorre et le lycée de Saint-Pierre-et-Miquelon).

3/ Les opérations de construction, rénovation et modernisation des bâtiments administratifs des services déconcentrés et de l'administration centrale : AE = 13,67 M€ ; CP = 25,67 M€

Parmi les opérations les plus importantes figurent la poursuite de l'opération concernant la construction du rectorat de Toulouse, les travaux de restructuration des rectorats de Poitiers et de Nice et les travaux de rénovation et de mise aux normes des bâtiments de l'administration centrale. En outre, des crédits sont réservés aux opérations de maintenance courante de l'ensemble des bâtiments administratifs des inspections académiques et des rectorats.

Opérations d'investissement	Titre 5
Autorisations d'engagement	31 966 959 €
Crédits de paiement	47 006 959 €
dont crédits de paiement au titre des engagements nouveaux	1 000 000 €
Crédits de paiement à ouvrir après 2011	30 966 959 €

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Mesure de transfert vers la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » programme 309 « Entretien des immeubles de l'État » : - 3 080 026 €. Cette somme qui, ajoutée aux transferts opérés en 2009 et 2010 (11 309 317 € en AE et en CP) représente 20% des loyers budgétaires 2010 indexés (y compris la part transférée au programme 333 « Fonctionnement des directions départementales interministérielles »), sert à financer les dépenses d'entretien lourd des immeubles dont l'État est propriétaire.

Mesure de transfert de crédits du hors titre 2 au sein du programme 214 en provenance de l'action n° 6 « Politique des ressources humaines » concernant les dépenses d'investissement de mise aux normes d'hygiène et de sécurité ainsi que d'accessibilité les bâtiments administratifs : + 2 000 000 €.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux collectivités territoriales	7 249 506	8 160 000

Sur ce titre sont imputés les contrats signés avec les départements d'outre-mer ainsi que les conventions conclues avec la Polynésie française.

Les contrats de plan conclus avec les départements d'outre-mer sont imputés sur cette action. Ils financent les équipements, les restructurations et les mises aux normes d'hygiène et de sécurité des établissements des premier et second degrés (écoles primaires, collèges, lycées et lycées professionnels).

Deux plans exceptionnels d'investissement pour la construction d'établissements scolaires (premier et second degrés) en Guyane pour faire face à la forte croissance démographique de ce département ont été soldés. Une aide complémentaire de l'État est prévue pour la période 2007-2013 dont le montant total a été arrêté à 31,2 M€ en 2009. 6 M€ sont prévus en 2011 en AE et en CP.

Concernant la Polynésie Française, la convention signée en 2010 sera couverte pour un montant de 1,25 M€ en AE en 2011 et 2,16 M€ de CP seront versés au titre de l'ensemble des conventions 2007-2010.

Les crédits dédiés à ces contrats s'élèvent à 7 249 506 € en AE et 8 160 000 € en CP.

Synthèse des contrats en cours avec les collectivités d'Outre-mer

	Nature du contrat	Montant total des contrats	Taux d'exécution en AE au 31/12/10	Taux d'exécution en CP au 31/12/10
Mayotte	Convention exceptionnelle 2003-2016	243 817 781 €	46 %	36 %
Polynésie française	Cumul des conventions de 2007-2010	23 500 000 €	95 %	32 %
Guadeloupe	CPER 2000-2006 1er degré et 2nd degré	12 195 922 €	100 %	100 %
Martinique	CPER 2000-2006 1er degré et 2nd degré	5 335 715 €	100 %	100 %
La Réunion	CPER 2000-2006 1er degré	10 671 431 €	100 %	100 %
Guyane	CPER 2000-2006 1er degré et 2nd degré	36 587 764 €	100 %	100 %
	Plan exceptionnel d'investissement 2002-2006	7 620 000 €	100 %	100 %
	Plan exceptionnel d'investissement 2006-2007	16 000 000 €	100 %	100 %
	Plan Guyane 2007-2013	31 200 000 €	42 %	42 %
		386 928 613 €	61 %	47 %

ACTION n° 09 : Certification

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	154 773 754	33 935 629	188 709 383
Crédits de paiement	154 773 754	33 935 629	188 709 383

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	33 935 629	33 935 629

Les crédits (hors rémunérations des personnels affectés dans les services d'examens) prévus au titre des examens organisés par l'éducation nationale dans le cadre de la scolarité sont imputés sur cette action. Ils s'élèvent à 87,73 M€ en AE et en CP. Ces crédits sont destinés à couvrir le paiement des indemnités et des frais de déplacement des membres des jurys ainsi que les dépenses d'organisation. La répartition entre les dépenses indemnitaires relevant du titre 2 et les dépenses de fonctionnement courant relevant du titre 3 est de 61% pour les premières et 39% pour les secondes.

- En ce qui concerne les dépenses de personnels (titre 2), 53 800 000 € en AE et en CP sont consacrés au règlement des indemnités versées aux membres de jurys.

Au-delà de ce montant, des indemnités de vacances sont versées pour le recrutement de vacataires au moment des fortes charges de travail dans l'organisation des examens, surtout des baccalauréats.

- Les dépenses de fonctionnement courant pour les examens (titre 3) représentent 33 935 629 € en AE et en CP dont 7 600 000 € pour le Service interacadémique des examens et concours (SIEC), qui est chargé de l'organisation des examens et concours des 3 académies d'Île-de-France, et 26 335 629 € pour les académies hors Île-de-France.

Les dépenses au titre des frais d'organisation regroupent principalement les fournitures, les locations de salles et la matière d'œuvre. Le poids de ces dépenses est plus élevé pour les examens de l'enseignement professionnel en raison de l'importance du coût de la matière d'œuvre.

La diminution des crédits entre 2010 et 2011 s'explique par la poursuite de réduction des coûts et la rénovation des contenus des examens.

Synthèse du coût des examens et coût par candidat inscrit – SICEC 2008 :

(hors dépenses de rémunération des personnels chargés de l'organisation des examens en rectorats)

Examens	Frais de jury (titre 2)	Frais d'organisation (hors titre 2)	Coût global d'un examen	Nombre de candidats inscrits	Coût par candidat inscrit
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)=(3)/(4)
Baccalauréat général	10 868 975 €	5 602 615 €	16 471 590 €	326 628	50,43 €
Baccalauréat technologique	7 021 218 €	5 591 553 €	12 612 770 €	174 819	72,15 €
Baccalauréat professionnel	3 410 903 €	3 237 140 €	6 648 043 €	131 739	45,90 €
CAP/BEP	4 563 246 €	7 288 413 €	11 851 659 €	447 725	26,47 €
DN Brevet	1 191 078 €	1 145 655 €	2 336 733 €	779 834	3,00€
Autres examens 2nd degré	1 954 312 €	2 751 762 €	4 706 074 €	35 484	132,63 €
Post-bac	12 719 822 €	13 393 605 €	26 113 427 €	170 497	153,16 €
TOTAL	41 729 554 €	39 010 743 €	80 740 296 €	2 066 726	

ACTION n° 10 : Transports scolaires

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		7 600 000	7 600 000
Crédits de paiement		7 600 000	7 600 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	7 600 000	7 600 000

Les crédits d'intervention de cette action couvrent les subventions allouées aux familles au titre de la participation de l'État à la prise en charge d'une partie des transports scolaires des élèves de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie, de Wallis-et-Futuna et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les modalités de la participation financière de l'État aux dépenses de transports scolaires terrestres, maritimes et aériens dans ces quatre collectivités étaient définies par le décret n°69-520 du 31 mai 1969, abrogé en 2004. Ce décret prévoyait que l'État était compétent pour les transports scolaires à Wallis-et-Futuna, alors que pour la Polynésie, la Nouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon, la compétence était exercée par les territoires. Toutefois, l'Etat cofinance les transports scolaires avec ces collectivités d'outre-mer.

La dotation 2011 s'élève à 7 600 000 € en AE et en CP et est répartie comme suit :

- Nouvelle-Calédonie : 3,440 M€ ;
- Polynésie française : 3,483 M€ ;
- Wallis-et-Futuna : 0,660 M€ ;
- Saint-Pierre-et-Miquelon : 0,017 M€.

Effectifs estimés en 2009 : 47 362 élèves.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	226 292 340	226 292 340	230 185 580	230 185 580
Dotations en fonds propres (titre 7-2)				
Transferts (titre 6)				
Total	226 292 340	226 292 340	230 185 580	230 185 580

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2009 (1)				Prévision actualisée 2010 (3)				Prévision 2011			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
CEREP - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications	1	136	0		1	142	4		1	141	4	
CIEP - Centre international d'études pédagogiques (CIEP)	7	165	72		5	163	72		4	161	72	
CNED - Centre national d'enseignement à distance (CNED)	625	1 809	51		615	1 941	75		610	1 919	75	
INRP - Institut national de la recherche pédagogique (INRP)		216	0			248	2			245	2	
ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)	11	510	14		16	539	35		16	567	35	
SCEREN - Service culture, éditions, ressources pour l'éducation nationale	230	1 823	127	49	200	1 886	162	50	200	1 853	162	50
Total	874	4 659	264	49	837	4 919	350	50	831	4 886	350	50

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

Les données relatives à la prévision actualisée pour 2010 correspondent à la LFI 2010. Pour les années antérieures, le plafond d'emplois autorisé en loi de finances n'est pas intégralement consommé.

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

CEREQ - CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

Le statut et les missions du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), établissement public national à caractère administratif (EPA), sont définis aux articles R.313-37 et suivants du code de l'éducation.

Le CEREQ est placé sous la double tutelle du ministre de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'emploi, et rattaché à l'action n° 7 (« Etablissements d'appui de la politique éducative » présentée dans le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale »). A ce titre, il reçoit une subvention pour charges de service public en provenance du ministère chargé de l'éducation nationale et une autre en provenance du ministère chargé de l'emploi.

L'établissement est organisé de la manière suivante :

- un établissement public implanté à Marseille ;
- un réseau composé de 16 Centres régionaux associés (CRA), insérés dans des équipes de recherche universitaire réparties sur l'ensemble du territoire.

Le CEREQ étudie la relation entre la formation et l'emploi. A ce titre il réalise notamment des enquêtes représentatives au niveau national des sortants du système éducatif (« enquêtes génération ») permettant de connaître leurs conditions d'insertion sur le marché du travail avec pour objectif d'améliorer l'orientation et de disposer d'informations pertinentes permettant d'évaluer les politiques publiques conduites en la matière.

Le CEREQ a signé avec les ministres chargés de l'éducation et de l'emploi un premier contrat d'objectifs 2004 – 2007, assorti de moyens, qui a notamment contribué à mieux identifier le rôle et la place du savoir initial et du savoir issu de l'apprentissage dans la construction des savoirs professionnels, de mieux comprendre comment s'organisent et se transforment les parcours professionnels au sein des structures productives et d'appréhender l'évolution actuelle de la certification des formations.

Ce contrat a donné lieu à un rapport d'évaluation de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche et de l'inspection générale des affaires sociales en novembre 2007.

Un nouveau contrat d'objectifs 2009-2011 a été signé.

Il s'articule autour de trois axes :

(1) contribuer, à partir du programme « enquêtes génération » par l'analyse de l'insertion et des parcours professionnels, à l'évaluation de la politique éducative et de la formation tout au long de la vie. L'objectif est d'analyser, entre autres, les effets de la formation initiale et de la formation tout au long de la vie sur les parcours et l'insertion professionnels ;

(2) contribuer, par l'analyse et la recherche, à l'évaluation des politiques d'emploi des entreprises et des politiques publiques dans le champ du travail et de l'emploi. Il s'agira de mieux comprendre le processus de professionnalisation des individus, l'évolution des compétences attendues dans le travail et le rôle des entreprises dans la gestion des compétences et des carrières ;

(3) contribuer à l'évaluation des dispositifs de formation initiale et continue et de certification professionnelle. Ces travaux permettront d'éclairer les acteurs publics au niveau régional, national ou européen, mais aussi les responsables d'entreprises et de branches. Afin de nourrir la réflexion sur la performance des politiques publiques de formation et de certification, le CEREQ mènera également des travaux sur le thème de l'orientation tout au long de la vie et sur la coordination territoriale de la relation formation-emploi.

La réalisation du contrat d'objectifs s'accompagne du suivi de quatre indicateurs de performance visant à rapprocher les résultats obtenus des objectifs affichés.

Indicateur de Performance 1

Part des moyens financiers consacrés à l'évaluation (masse salariale et fonctionnement courant).

Indicateur de Performance 2

Montant des ressources propres (en millier d'euros) dans l'activité de l'établissement par chargé d'études (ETP).

Indicateur de Performance 3

Nombre annuel d'études publiées concourant à la réalisation des objectifs du contrat, rapporté au nombre d'ETP déployé sur cet objectif (mobilisation de l'indicateur d'activité N1).

Indicateur de Performance 4

Nombre de réponses aux sollicitations institutionnelles, incluant les médias, adressées au CEREQ rapporté au nombre de chargés d'études (ETP) concerné.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 07 : Établissements d'appui de la politique éducative	7 167	7 167	7 133	7 133	7 289	7 289
Subventions pour charges de service public	7 167	7 167	7 133	7 133	7 289	7 289
Total	7 167	7 167	7 133	7 133	7 289	7 289

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR**Compte de résultat**

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	7 219	8 228	Ressources de l'État	8 339	9 720
Fonctionnement	2 989	3 384	- subventions de l'État	8 339	9 720
Intervention	0	0	- ressources fiscales	0	0
			Autres subventions	66	52
			Ressources propres et autres	1 275	1 500
Total des dépenses	10 208	11 612	Total des recettes	9 680	11 272
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	528	340
Total : équilibre du CR	10 208	11 612	Total : équilibre du CR	10 208	11 612

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement	83	185	Capacité d'autofinancement		
Investissements	124	115	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources	280	
Total des emplois	207	300	Total des ressources	280	
Apport au fonds de roulement	73		Prélèvement sur le fonds de roulement		300

Les recettes et dépenses de l'opérateur sont présentées hors taxes. Les subventions de l'Etat incluent celle versée par le ministère chargé de l'emploi à partir du programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | OPÉRATEURS

l'emploi et du travail » (action 6 « Etudes statistiques, évaluation et recherche ») à hauteur de 2 346 551 € HT (2 742 383 € TTC) en 2009.

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	8 228	3 025		115	11 368

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	136	146	145
- sous plafond opérateurs	136	142	141
- hors plafond opérateurs	0	4	4
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	7	7	7
- rémunérés par l'État par ce programme	1	1	1
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	3	3	3
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	3	3	3

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

Les données relatives à la prévision 2010 correspondent à la LFI 2010.

S'agissant des emplois sous plafond de l'établissement, le projet de loi de finances prévoit la suppression de deux emplois par rapport à 2010, ainsi que le transfert d'un emploi en provenance du programme 150 de la mission Recherche et enseignement supérieur.

CIEP - CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES (CIEP)

Le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), établissement public national à caractère administratif (EPA), est régi par les articles R.314-51 et suivants du code de l'éducation. Il est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'éducation nationale et rattaché à l'action n° 5 (« Action internationale » présentée dans le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale »). Il reçoit, à ce titre, une subvention pour charges de service public.

Le CIEP est organisé de la manière suivante :

- un centre implanté à Sèvres ;
- un centre local à la Réunion.

L'établissement a notamment pour mission l'expertise, la formation et l'évaluation dans les domaines de l'éducation et des langues. A ce titre :

- Il contribue à la mise en œuvre des programmes de coopération internationale en éducation. Dans ce cadre, le CIEP joue un rôle d'ensemblier des compétences françaises permettant de répondre aux demandes d'ingénierie éducative ;
- Il assure la formation et le perfectionnement de spécialistes de l'enseignement du français langue étrangère ;
- Il assure l'évaluation et la certification des compétences en français des publics non francophones, ainsi que la reconnaissance académique et professionnelle des diplômés étrangers.

Dans le contexte d'un marché de l'éducation de plus en plus concurrentiel à l'international et face à l'émergence de nouveaux établissements français devant contribuer à l'action extérieure de la France, le CIEP doit s'attacher à favoriser la mise en place de synergies avec les autres opérateurs et services de l'État, et à inscrire son action dans le cadre de partenariats nationaux et internationaux.

C'est dans ce cadre que l'établissement mettra en œuvre les objectifs d'un contrat de performance 2011-2013 dont la finalisation est prévue avant la fin de l'année 2010.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 05 : Action internationale	8 617	8 617	8 584	8 584	8 477	8 477
Subventions pour charges de service public	8 617	8 617	8 584	8 584	8 477	8 477
Total	8 617	8 617	8 584	8 584	8 477	8 477

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	12 613	12 733	Ressources de l'État	8 617	8 673
Fonctionnement	8 732	9 417	- subventions de l'État	8 617	8 673
Intervention			- ressources fiscales		0
			Autres subventions	2 659	3 569
			Ressources propres et autres	10 307	9 908
Total des dépenses	21 345	22 150	Total des recettes	21 583	22 150
Résultat : bénéfice	238		Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	21 583	22 150	Total : équilibre du CR	21 583	22 150

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	553	350
Investissements	493	350	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	493	350	Total des ressources	553	350
Apport au fonds de roulement	60		Prélèvement sur le fonds de roulement		

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | OPÉRATEURS

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	12 733	9 067		350	22 150

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	237	235	233
- sous plafond opérateurs	165	163	161
- hors plafond opérateurs	72	72	72
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	7	5	4
- rémunérés par l'État par ce programme	7	5	4

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

Les données relatives à la prévision actualisée 2010 correspondent à la LFI 2010.

S'agissant des emplois sous plafond de l'établissement, le projet de loi de finances prévoit la suppression de deux emplois.

CNED - CENTRE NATIONAL D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE (CNED)

Le statut et les missions du Centre national d'enseignement à distance (CNED), établissement public national à caractère administratif (EPA), sont définis aux articles R.426-1 et suivants du code de l'éducation.

Il est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, et rattaché à l'action n° 7 (« Établissements d'appui de la politique éducative » présentée dans le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale »). A ce titre, il reçoit une subvention pour charges de service public.

Le CNED est organisé de la manière suivante :

- une direction générale implantée sur le site du Futuroscope à Poitiers ;
- une Ecole d'ingénierie à la formation à distance (EIFAD) implantée sur le site du Futuroscope à Poitiers ;
- un réseau de 8 instituts situés à Grenoble, Lille, Lyon, Poitiers, Rennes, Rouen, Toulouse et Vanves.

Premier opérateur européen d'enseignement à distance (220 000 usagers en 2009), le CNED dispense et promeut un enseignement à distance, notamment en faisant appel aux techniques modernes de communication, à tous les niveaux de formation, de l'école primaire jusqu'aux formations supérieures, qu'il s'agisse de la voie générale ou de la voie professionnelle.

Il contribue à la formation initiale, notamment à destination des élèves empêchés dont il assure la scolarisation, mais également à la formation tout au long de la vie.

Le périmètre de la mission de service public du CNED a été précisé par le décret n°2009-238 du 27 février 2009. Dans ce cadre, le principe de la gratuité concernant les 6 - 16 ans inscrits en scolarité obligatoire a été établi, et l'application d'une redevance jusqu'en BTS et en classe préparatoire a été retenue. Aujourd'hui, le secteur marchand, hors secteur réglementé, représente 79 % des inscrits et 88 % du chiffre d'affaires.

Le marché de l'enseignement à distance a profondément évolué ces dernières années : apparition d'acteurs privés se positionnant sur l'accompagnement éducatif, la formation tout au long de la vie et la formation professionnelle, évolution des technologies de l'information et de la communication, positionnement d'acteurs publics de plus en plus nombreux sur le domaine.

Face à la concurrence de plus en plus vive et à la nécessité de rationaliser le fonctionnement des services de l'Etat, le CNED doit poursuivre son repositionnement stratégique et sa modernisation.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la préparation d'un contrat d'objectifs couvrant la période 2011-2013 dont la signature doit intervenir fin 2010, en vue d'une mise en œuvre dès le début de l'année 2011.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 07 : Établissements d'appui de la politique éducative	67 918	67 918	71 913	71 913	73 296	73 296
Subventions pour charges de service public	67 918	67 918	71 913	71 913	73 296	73 296
Total	67 918	67 918	71 913	71 913	73 296	73 296

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	102 457	106 774	Ressources de l'État	67 918	71 444
Fonctionnement	33 441	35 946	- subventions de l'État	67 918	71 444
Intervention			- ressources fiscales		0
			Autres subventions	303	96
			Ressources propres et autres	57 932	61 620
Total des dépenses	135 898	142 720	Total des recettes	126 153	133 160
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	9 745	9 560
Total : équilibre du CR	135 898	142 720	Total : équilibre du CR	135 898	142 720

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement	7 047	6 465	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 836	4 895	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources	8	10
Total des emplois	8 883	11 360	Total des ressources	8	10
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	8 875	11 350

L'insuffisance d'autofinancement, principalement imputable à la baisse du nombre des inscriptions aux formations de l'établissement, et à la poursuite des investissements engagés au titre du projet de modernisation de l'établissement ont conduit à autoriser un prélèvement sur le fonds de roulement en 2009 et en 2010.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | OPÉRATEURS

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	106 774	28 854		4 895	140 523

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	1 860	2 016	1 994
- sous plafond opérateurs	1 809	1 941	1 919
- hors plafond opérateurs	51	75	75
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	625	615	610
- rémunérés par l'État par ce programme	625	615	610

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

Les données relatives à la prévision actualisée 2010 correspondent à la LFI 2010.

S'agissant des emplois sous plafond, le projet de loi de finances prévoit la suppression de sept emplois. Par ailleurs, le plafond des emplois autorisés en lois de finances est diminué de quinze emplois au vu de la consommation effectivement constatée les années antérieures.

INRP - INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE PÉDAGOGIQUE (INRP)

Le statut et les missions de l'Institut national de la recherche pédagogique, établissement public national à caractère administratif (EPA), sont définis aux articles D.314-24 et suivants du code de l'éducation.

Il est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur et de la recherche, et rattaché à l'action n° 7 (« Établissements d'appui de la politique éducative » présentée dans le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale »). Il reçoit à ce titre une subvention pour charges de service public.

Cet établissement est organisé de la manière suivante :

- un institut implanté à Lyon ;
- un musée national de l'éducation implanté à Rouen ;
- des équipes scientifiques implantées dans la région Rhône-Alpes, trois en Île-de-France et une dans la région Provence-Alpes-Côte-D'azur.

L'INRP a pour mission :

- d'effectuer des travaux portant sur les méthodes éducatives, en association avec les personnels éducatifs et en liaison avec d'autres établissements, notamment les universités, ou avec d'autres organismes de recherche, au plan national et international ;
- de réunir et diffuser les résultats de la recherche en éducation au profit de la communauté éducative ;
- de signaler les thèmes de recherche qui lui paraissent prioritaires. En outre, parce que la recherche en éducation est très dispersée, l'établissement assure une veille scientifique et documentaire pour composer une vue d'ensemble exhaustive et logiquement structurée de ce domaine de la connaissance.

- d'assurer la conservation et le développement des collections muséographiques et bibliographiques en matière de recherche en éducation et les mettre à la disposition du public, notamment par l'intermédiaire de sa bibliothèque (+ de 600 000 volumes) et du Musée national de l'éducation (environ 900 000 pièces).

Un processus complet de clarification touchant aux missions et au positionnement de l'INRP a été engagé depuis 2009. Il s'est notamment appuyé sur des travaux conduits au sein de groupes de travail thématiques associant les personnels de l'établissement et ses différents partenaires.

Il doit aboutir d'ici 2011 à une redéfinition de la place de l'INRP au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche prenant tout particulièrement en compte son implantation géographique au cœur de l'ensemble universitaire lyonnais.

Cette clarification des missions, des activités, des moyens et des implantations doit permettre à l'INRP de confirmer et de renforcer son positionnement comme acteur majeur de la recherche en sciences de l'éducation.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 07 : Établissements d'appui de la politique éducative	15 566	15 556	15 528	15 528	15 395	15 395
Subventions pour charges de service public	15 566	15 556	15 528	15 528	15 395	15 395
Total	15 566	15 556	15 528	15 528	15 395	15 395

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	12 323	12 000	Ressources de l'État	13 015	12 895
Fonctionnement	4 449	6 075	- subventions de l'État	13 015	12 895
Intervention		0	- ressources fiscales		
			Autres subventions	308	6
			Ressources propres et autres	542	650
Total des dépenses	16 772	18 075	Total des recettes	13 865	13 551
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	2 907	4 524
Total : équilibre du CR	16 772	18 075	Total : équilibre du CR	16 772	18 075

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement	2 484	4 124	Capacité d'autofinancement		
Investissements	121	134	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	2 605	4 258	Total des ressources		
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	2 605	4 258

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | OPÉRATEURS

Les dépenses et recettes de l'opérateur sont présentées hors taxes.

Le prélèvement autorisé sur fonds de roulement a permis en 2009 de poursuivre les investissements engagés (participation à la restauration du restaurant administratif de l'École normale supérieure de Lyon, modernisation des collections de la bibliothèque). En 2010, il est lié au financement d'un nouveau centre de ressources dans l'agglomération de Rouen.

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

Destination	(En milliers d'euros)				Total
	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	
	12 000	5 675		135	17 810

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	216	250	247
- sous plafond opérateurs	216	248	245
- hors plafond opérateurs	0	2	2
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	15	13	12
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	15	13	12

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

Les données relatives à la prévision actualisée 2010 correspondent à la LFI 2010.

S'agissant des emplois sous plafond, le projet de loi de finances prévoit la suppression de trois emplois.

ONISEP - OFFICE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES ENSEIGNEMENTS ET LES PROFESSIONS (ONISEP)

L'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), établissement public national à caractère administratif (EPA), est régi par les articles L.313-6 et D.313-14 et suivants du code de l'éducation.

L'établissement est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur, et rattaché à l'action n° 7 (« Établissements d'appui de la politique éducative » présentée dans le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale »). Il reçoit à ce titre une subvention pour charges de service public.

L'ONISEP est organisé de la manière suivante :

- un service central implanté à Lognes ;
- 28 délégations régionales implantées dans chacune des académies, la délégation pour l'Île-de-France couvrant les 3 académies franciliennes.

La mission principale confiée à l'ONISEP concerne la mise en œuvre de l'article 4 de la loi n° 2009-1437 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Cet article prévoit notamment que toute personne dispose du droit à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle, au titre du droit à l'éducation garanti à chacun par l'article L. 111-1 du code de l'éducation.

Ainsi, la mission de l'ONISEP s'inscrit dans le cadre du service public de l'orientation tout au long de la vie organisé pour garantir à toute personne l'accès à une intervention gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi qu'à l'accès à des services de conseil et d'accompagnement orientation de qualité et organisés en réseaux.

Pour poursuivre cette ambition collective associant l'État, les régions et les partenaires sociaux, le service public de l'orientation tout au long de la vie doit permettre à toute personne, qu'elle soit sous statut scolaire, apprenti ou étudiant, en activité ou en recherche d'emploi, d'accéder à une information complète sur les emplois, les métiers et les formations ainsi qu'à un conseil personnalisé.

Placé sous l'autorité du Délégué à l'information et à l'orientation, le fonctionnement de ce service s'appuiera notamment sur l'action coordonnée des acteurs en matière d'information et d'orientation (Onisep, Centre-Inffo et Centre d'information et de documentation jeunesse - CIDJ) qui repose sur la mutualisation des outils et des démarches.

S'agissant des outils, il convient de souligner que l'ONISEP a notamment mis en place depuis 2008 des plates-formes multimédia d'orientation (mail, tchat et internet) qui constituent la colonne vertébrale du service dématérialisé gratuit prévu par la loi.

En ce qui concerne le rôle de l'ONISEP dans le nouveau dispositif voulu par le législateur, il sera précisé par le Délégué à l'information et à l'orientation chargé de présenter un plan de coordination des acteurs en matière d'information et d'orientation.

La conclusion d'un contrat d'objectifs pluriannuel engageant l'ONISEP sera fonction de ces orientations.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 07 : Établissements d'appui de la politique éducative	29 322	29 322	28 052	28 052	30 139	30 139
Subventions pour charges de service public	29 322	29 322	28 052	28 052	30 139	30 139
Total	29 322	29 322	28 052	28 052	30 139	30 139

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	26 954	27 493	Ressources de l'État	29 322	27 776
Fonctionnement	13 345	11 537	- subventions de l'État	29 322	27 776
Intervention			- ressources fiscales		0
			Autres subventions	3 466	3 008
			Ressources propres et autres	7 958	8 307
Total des dépenses	40 299	39 030	Total des recettes	40 746	39 091
Résultat : bénéfice	447	61	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	40 746	39 091	Total : équilibre du CR	40 746	39 091

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 OPÉRATEURS

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 472	901
Investissements	1 726	902	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations	4	
			Autres ressources	6	67
Total des emplois	1 726	902	Total des ressources	1 482	968
Apport au fonds de roulement		66	Prélèvement sur le fonds de roulement	244	

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	27 493	10 505		902	38 900

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	524	574	602
- sous plafond opérateurs	510	539	567
- hors plafond opérateurs	14	35	35
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	11	16	16
- rémunérés par l'État par ce programme	11	16	16

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

Les données relatives à la prévision actualisée 2010 correspondent à la LFI 2010.

S'agissant des emplois sous plafond de l'établissement, le projet de loi de finances prévoit la suppression de deux emplois. Par ailleurs, l'établissement bénéficie en 2011 de trente emplois supplémentaires au sein du contingent des emplois sous plafond des opérateurs de l'enseignement scolaire permettant de prendre en compte dans sa dotation la généralisation des plates-formes multimedia « monorientationenligne.fr ».

SCEREN - SERVICE CULTURE, ÉDITIONS, RESSOURCES POUR L'ÉDUCATION NATIONALE

Le Centre national de documentation pédagogique (CNDP) implanté à Poitiers et les 31 Centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP), établissements publics administratifs, forment le réseau nommé SCEREN. Leurs statut et missions sont définis aux articles D.314-70 et suivants du code de l'éducation.

Il est placé sous tutelle du ministre chargé de l'éducation et rattaché à l'action n° 7 (« Établissements d'appui de la politique éducative » présentée dans le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale »). A ce titre, il reçoit une subvention pour charges de service public.

Le réseau SCEREN piloté par le CNDP joue un rôle essentiel dans la mise à disposition d'une documentation professionnelle ordonnée à l'intention des écoles et établissements scolaires. À ce titre, il assure une mission d'édition et de diffusion de ressources éducatives et propose des services contribuant à la pertinence de leurs usages en vue de

la réussite de tous les élèves. Sa mission de développement et promotion des TICE le désigne particulièrement pour apporter une contribution de premier plan au développement du numérique à l'école. De nombreux partenariats noués dans le domaine des arts et de la culture en font également une référence pour l'ancrage de l'éducation artistique et culturelle dans le système éducatif.

Enfin, la signature d'un contrat d'objectifs couvrant la période 2011-2013 est prévue pour le dernier trimestre 2010 ; sa mise en œuvre sera engagée dès le début de l'année 2011 et déterminera les orientations et actions prioritaires.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 07 : Établissements d'appui de la politique éducative	96 678	96 678	95 082	95 082	95 590	95 590
Subventions pour charges de service public	96 678	96 678	95 082	95 082	95 590	95 590
Total	96 678	96 678	95 082	95 082	95 590	95 590

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	97 205	97 548	Ressources de l'État	96 678	96 509
Fonctionnement	49 398	41 893	- subventions de l'État	96 678	96 509
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	16 041	13 577
			Ressources propres et autres	46 834	30 467
Total des dépenses	146 603	139 441	Total des recettes	159 553	140 553
Résultat : bénéfice	12 950	1 112	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	159 553	140 553	Total : équilibre du CR	159 553	140 553

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	12 783	2 921
Investissements	27 089	4 816	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations	2 693	1 094
			Autres ressources	21 553	41
Total des emplois	27 089	4 816	Total des ressources	37 029	4 056
Apport au fonds de roulement	9 940		Prélèvement sur le fonds de roulement		760

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | OPÉRATEURS

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	97 548	37 886		4 816	140 250

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	1 950	2 048	2 015
- sous plafond opérateurs	1 823	1 886	1 853
- hors plafond opérateurs	127	162	162
dont contrats aidés	49	50	50
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	330	280	280
- rémunérés par l'État par ce programme	230	200	200
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	100	80	80

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

Les données relatives à la prévision actualisée 2010 correspondent à la LFI 2010.

S'agissant des emplois sous plafond, le projet de loi de finances prévoit la suppression de dix-huit emplois. Par ailleurs, le plafond des emplois autorisés en lois de finances est diminué de quinze emplois au vu de la consommation effectivement constatée les années antérieures.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

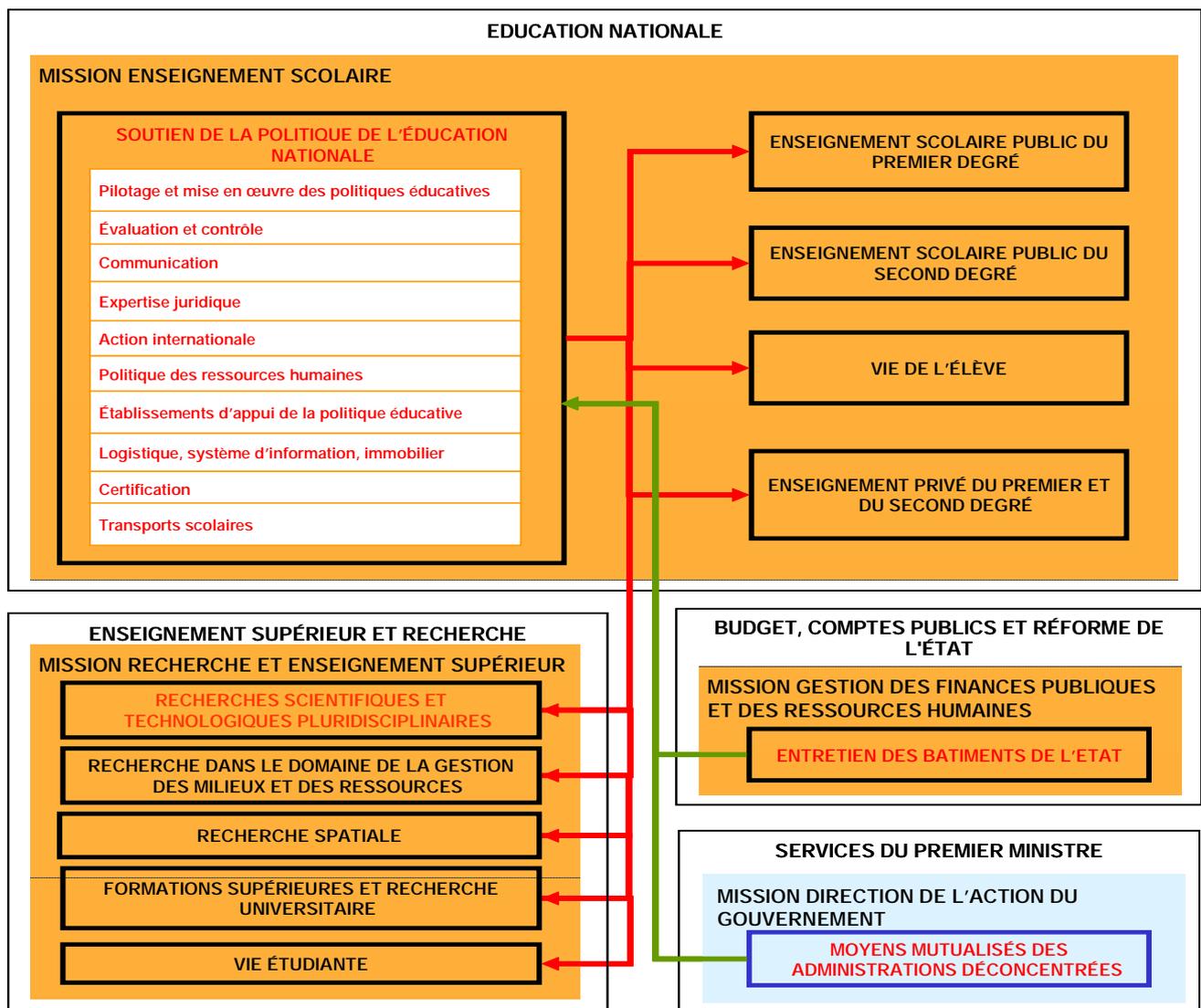
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive. Sa précision évolue au fil des exercices, ce qui a déjà permis, pour les phases d'exécution, de valider les méthodes contribuant à se référer aux données comptables.

SCHEMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 ANALYSE DES COÛTS

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2011 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2011 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2010 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	361 059 002		-334 029 472	27 029 530	83 824 530
Évaluation et contrôle	72 588 097		-72 588 097	0	0
Communication	14 732 779		-14 732 779	0	0
Expertise juridique	14 070 697		-14 070 697	0	0
Action internationale	16 688 519		-16 688 519	0	0
Politique des ressources humaines	640 986 504		-640 986 504	0	0
Établissements d'appui de la politique éducative	221 708 506		-221 708 506	0	0
Logistique, système d'information, immobilier	552 648 862		-552 648 862	0	0
Certification	188 709 383		-188 709 383	0	0
Transports scolaires	7 600 000		-7 600 000	0	0
Total	2 090 792 349		-2 063 762 819	27 029 530	83 824 530

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	+2 063 762 819
Enseignement privé du premier et du second degrés (Mission « Enseignement scolaire »)	+251 798 781
Enseignement scolaire public du premier degré (Mission « Enseignement scolaire »)	+616 545 365
Enseignement scolaire public du second degré (Mission « Enseignement scolaire »)	+1 008 253 552
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+36 853 304
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+10 698 131
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+2 983 462
Recherche spatiale (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+4 091 222
Vie de l'élève (Mission « Enseignement scolaire »)	+152 166 125
Vie étudiante (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+1 090 409
Entretien des bâtiments de l'État (Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »)	-14 389 343
Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (Mission « Direction de l'action du Gouvernement »)	-6 328 189

OBSERVATIONS

PRÉSENTATION DES FONCTIONS DE SOUTIEN DU PROGRAMME

Le programme est un programme support dont la finalité est de contribuer au pilotage de la politique publique d'enseignement scolaire mise en œuvre à travers l'ensemble des programmes « Enseignement scolaire public du premier degré », « Enseignement scolaire public du second degré », « Vie de l'élève » et « Enseignement privé du premier et du second degré ». Ce programme regroupe les moyens transversaux qu'il n'est pas possible de ventiler au sein des programmes opérationnels.

Les moyens de ce programme sont regroupés au sein de quatre pôles :

- **un pôle pilotage** qui comprend les actions : « Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives », « Communication », « Expertise juridique », « Établissements d'appui à la politique éducative » et « Certification » ;
- **un pôle gestion** des ressources humaines qui comprend l'action : « Politique des ressources humaines » ;
- **un pôle logistique** qui comprend les actions : « Logistique, systèmes d'information, immobilier » et « Transports scolaires » ;
- **un pôle contrôle et évaluation** qui comprend l'action : « Évaluation et contrôle ».

Ce programme comprend des crédits de rémunération de personnels non enseignants, de fonctionnement courant, de formation, d'action sociale, d'investissement, de communication, de maintenance, de conception et de développement des systèmes d'information

MODALITÉS DE RAPPROCHEMENT ET DE VENTILATION DES CRÉDITS DE SOUTIEN DANS LES ACTIONS

Dans un premier temps, une distinction est effectuée au sein des crédits du programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » afin d'isoler les crédits qui concourent à la mission « Recherche et enseignement supérieur » et sont ventilés sur la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Ainsi sont isolés :

- les crédits de personnels de l'administration centrale rattachés aux directions ou structures du ministère de l'Éducation nationale liées au pilotage et à la mise en œuvre de la mission « Recherche et enseignement supérieur » ;
- les crédits de rémunération des personnels des rectorats ayant des fonctions dans le domaine de l'enseignement supérieur ;
- les crédits de fonctionnement des rectorats afférents aux personnels ayant des fonctions dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Les crédits restants relèvent exclusivement de la mission « Enseignement scolaire ».

L'analyse fonctionnelle de l'activité des services centraux permet de reventiler une partie des crédits de personnels autres que ceux ventilés sur la mission « Recherche et enseignement supérieur » entre les programmes « Enseignement scolaire public du premier degré », « Enseignement scolaire public du second degré », « Vie de l'élève » et « Enseignement privé du premier et du second degrés ».

Conformément aux recommandations du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP), les crédits relatifs aux fonctions d'état major (cabinet du ministre, bureau du cabinet du ministre, fonctions d'inspection, de contrôle ou d'audit) ne sont pas déversés et demeurent sur le programme 214.

Les crédits restants sont ventilés sur les actions des autres programmes qui retracent des politiques publiques et comportent donc encore des crédits après les différentes ventilations. Les crédits sont ventilés au prorata du poids des crédits inscrits sur les actions et des crédits ayant été reventilés sur celles-ci.

Ces crédits comprennent deux déversements externes :

- l'un depuis le programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État »,
- le second depuis le nouveau programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées », créé au PLF 2011 (relevant de la mission « Direction de l'action du Gouvernement »), dont le montant correspond à la contribution du présent programme à la dotation budgétaire du programme 333, l'analyse des coûts de ce programme restant encore à affiner.

COMMENTAIRES DES RÉSULTATS OBTENUS :

Les montants déversés en provenance du programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » n'enregistrent pas d'évolution significative.

Le montant résiduel élevé (83,8 M€) de la LFI 2010 après ventilation tient à ce qu'il comprend également 56,8 M€ de subventions à des associations portés en 2011 sur l'action 6 « Actions partenariales » du programme 230.